

# UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR SCIENCES ET TECHNOLOGIES

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

MASTER : ESPACES, SOCIETES ET DEVELOPPEMENT

SPECIALITE : AMENAGEMENT ET TERRITOIRES

MEMOIRE DE MASTER

THEME

**ACTIVITES AGRICOLES ET PROBLEMES FONCIERS A  
SEDHIOU : LE CAS DU VILLAGE DE DIANNAH MALARI**

**Présenté et soutenu par**

Amadou Lamine SONKO

**Sous la direction de**

Dr Abdourahmane Mbade SENE

Maître Assistant à Université Assane Seck de Ziguinchor

**Membres du jury :**

<i>Nom prénom</i>	<i>Grade</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement</i>
Pascal SAGNA	professeur	Président	UCAD
Tidiane SANE	maître assistant	Examinateur	UASZ
Abdourahmane Mb. SENE	Maître Assistant	Rapporteur	UASZ
Alvares G. F. BENGA	Maître Assistant	Examinateur	UASZ
Aïdara. Ch. A. L. FALL	Maître Assistant	Examinateur	UASZ
Cheikh .FAYE	Assistant	Examinateur	UASZ

**Année universitaire : 2015 / 2016**

## **DEDICACE**

Je rends grâce à Allah le Tout Puissant et le Très Miséricordieux de m'avoir donné les capacités de réaliser ce travail.

Je prie sur le prophète Mohamad (paix et salut sur lui).

Ce travail est dédié à mes parents OMAR et BINETA DIALLO, qu'Allah vous donne longue vie et santé. A toute ma famille et mes amis, que Dieu vous protège.

## AVANT-PROPOS

Au moment où notre pays, le Sénégal, développe des politiques agricoles pour une nourriture abondante et une autosuffisance en produits agroalimentaires, la situation agricole dans le village de Diannah Malari s'inscrit dans une logique contraire à un développement du secteur. En effet, le principal facteur de production qui se trouve être la terre, est détenu par un nombre restreint de familles qui se réclament être les principaux héritiers. Malgré l'existence de textes nationaux de législation du domaine foncier, la forme de tenure des terres dans ce village reste traditionnelle. Cette tenure des terres est légitimée par un droit coutumier : le droit du premier occupant. Les populations des villages de Diannah BA et de Kerewane, les premiers à s'établir dans la zone s'octroient les droits sur toutes les terres. Les agriculteurs locaux, non propriétaires de terres, rencontrent d'énormes difficultés à accéder à une parcelle de terre. Pour accéder à un lopin de terre et pratiquer l'activité agricole, les paysans diannois procèdent le plus souvent par des emprunts ou par des locations.

Cette situation contribue ainsi de façon considérable à empêcher toute possibilité de développement du secteur. Malgré l'importance du potentiel physique (abondance de la pluviométrie, les terres fertiles, la présence du fleuve Casamance), l'agriculture reste extensive et peu adaptée à toute possibilité d'investissement. Ainsi, ce mémoire se propose d'analyser les problèmes fonciers et ses impacts sur le développement de l'activité agricole et d'apporter quelques propositions qui pourront permettre de développer le secteur de l'agriculture dans le village de Diannah Malari.

## **REMERCIEMENTS**

Après avoir rendu grâce à Allah, Seigneur des cieux et de la terre, je prie sur le prophète Mohammad (paix et salut sur lui). Mes remerciements les plus chaleureux sont adressés à mes parents et à toute ma famille pour n'avoir cessé de me soutenir et de m'accorder leur amour.

J'exprime ma profonde gratitude à l'endroit de mon encadrant le docteur ABDOURAHMANE MBADE SENE d'avoir accepté de guider ce travail.

Je remercie très sincèrement tous les enseignants du département de géographie pour la formation de qualité et le culte de la rigueur que nous avons reçu durant les années de licence et de master. Il s'agit bien de : Dr Abdourahmane. MB. SENE, Dr Tidiane. SANE, Pr Oumar. SY, Dr Omar. SALL, Dr Elhadj. B. DIEYE, Dr Alvares. BENGA, Dr Ibrahima. MBAYE, Dr Aïdara Ch. A. L. FALL, Dr Cheikh. FAYE et à l'ensemble de leurs collègues vacataires.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes remerciements à mon oncle Yero DIALLO et toute sa famille à Touba, monsieur Becaye BODIAN et toute sa famille à Sédhiou, à Sona BIAYE et toute sa famille à Ziguinchor pour l'amour et l'hospitalité qu'ils m'ont accordés. J'exprime ma profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin dans la construction de ma modeste personne. Mes remerciements sont également adressés à la population auprès de laquelle j'ai pu recueillir des informations qui m'ont permis de réaliser ce travail.

Je ne saurais terminer sans adresser mes très sincères remerciements à tous mes camarades de promotion et à tous les étudiants du département de Géographie.

## **RESUME**

Dans le village de Diannah Malari, les paysans sont confrontés à des problèmes d'accès à la terre. Ces problèmes sont la conséquence d'une forme de tenure qui trouve sa légitimité dans les lois traditionnelles d'appropriation des terres : le droit du premier occupant. Cette forme traditionnelle de gestion des terres rend le secteur agricole local de plus en plus vulnérable et improductif. Pour surmonter ces problèmes, les paysans développent des stratégies qui leur permettent de s'adapter et d'avoir des revenus complémentaires et soutenir leurs dépenses de la famille. Ces stratégies sont : la recherche de terres extérieures, la pratique d'activités d'appoint, le recours aux associations et aux groupements d'intérêt économique, etc.

L'objectif de cette étude est de montrer que malgré l'existence des potentialités agricoles de la zone, la forme de gestion des terres qui est en vigueur à Diannah Malari constitue un des obstacles majeur au développement agricole et mérite que les autorités compétentes puissent intervenir pour lui trouver une solution.

Mots clés : fonciers, agriculture, stratégies paysannes, Diannah Malari

## **SUMMARY**

In Diannah Malary village, the farmers are facing some problems linked to the access to the land. These problems are the consequences of a kind of an appropriation that is legitimated in traditional laws of lands appropriation: the right of the first occupants. This traditional system of land management makes the agricultural sector more and more vulnerable and unproductive. To solve these problems, the farmers are developing strategies that allow them to adapt and to face family expenses from their extra or additional revenues. These strategies are: the fact of finding more lands outside the village, but also having additional activities and resorting to group works and associations with lucrative objectives.

The objective of this survey is to show that, despite the existing agricultural potentialities in the area, the system of management used adopted on Diannah Malary lands is one of the major obstacles to the agricultural development and this must pull the attention of the authorities in order to find solutions to this problem.

Key words: landed agriculture, farming rural, farmer strategy, Diannah Malari

## SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	10
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU MILIEU D’ETUDE ET DES ACTIVITESAGRICOLES.....	18
CHAPITRE1 : PRESENTATION DU MILIEU D’ETUDE.....	19
I. LOCALISATION DE LA ZONE D’ETUDE.....	19
II. CADRE PHYSIQUE.....	20
III. MILIEUX HUMAIN.....	24
CHAPITRE2 : PRESENTATION DES ACTIVITES AGRICOLES.....	30
I. LES PRATIQUES AGRICOLES.....	32
II. L’ORGANISATION SOCIALE ET SPATIALE DES ACTIVITES AGRICOLES...	40
III. DYNAMIQUE ET FACTEURS DE CHANGEMENT DU PAYSAGE.....	41
DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET PROBLEMES AUTOUR DES QUESTIONS FONCIERES A DIANNAH MALARI.....	43
CHAPITRE 3 : ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	44
I. LA REPARTITION DES RESSOURCES DE PRODUCTION.....	44
II. ACTEURS AUTOUR DES QUESTIONS FONCIERES.....	46
III. CREATION D’EMPLOI.....	47
IV. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	48
CHAPITRE4 : LES PROBLEMES FONCIERS.....	50
I. LA FORME DE GESTION DU FONCIER DANS LA LOCALITE.....	50
II. LES FORMES D’ACCES A LA TERRE.....	52
III. LA PLURALITE DES SOURCES DE LEGITIMITE .....	53
IV. L’INADEQUATION DE LA GESTION JURIDIQUE ET CELLE TRADITIONNELLE DE LA TERRE.....	57

TROISIEME PARTIE : IMPACT DES PROBLEMES FONCIER SUR L'AGRICULTURE  
ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPEES PAR LES POPULATIONS...59

CHAPITRE5 : IMPACTS DES PROBLEMES FONCIERS SUR LES ACTIVITES  
AGRICOLES ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPEES PAR LES  
POPULATIONS.....60

I. LES DIFFICULTES D'INVESTIR SUR LES OUTILS DE PRODUCTION  
AGRICOLE.....60

II. FAIBLE MISE EN VALEUR DES TERRES.....61

III. INTENSIFICATION DE LA DEPENDANCE EXTERIEURE.....63

IV. LE NIVEAU ORGANISATIONNEL DES POPULATIONS.....63

V. LA RECHERCHE DE TERRES EXTERIEURES.....64

VI. LE CHANGEMENT D'ACTIVITES SOCIOPROFESSIONNELLES.....64

CHAPITRE 6 : REORGANISATION DU FONCIER POUR L'AMELIORATION DE  
L'ACTIVITE AGRICOLE.....66

I. REORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION.....66

II. SECURISATION ET FACILITATION DE L'ACCES AU FONCIER.....67

III. ENVISAGER DES POLITIQUES DE MODERNISATION DES ACTIVITES  
AGRICOLES.....70

IV. CREATION D'UN CADRE DE REFLEXION LOCALE DES PROBLEMES  
FONCIERS ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.....72

CONCLUSION GENERALE.....73

## **ABREVIATION ET SIGLE**

ANIDA	: Agence Nationale d'Insertion et de Développement agricole
ANSD	: Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie
APCR	: Association des Présidents de Communautés Rurales
APIX	: Agence chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
ARD	: Agence Régional de Développement
ASPRODEB	: Association Sénégalaise de la Promotion du Développement à la Base
CMS	: Crédit Mutuelle du Sénégal (CMS)
CNCR	: Conseil National de Concertation des Ruraux
CNIA	: Comité National Inter professionnel de l'Arachide
DN	: Domaine National
DRDR	: Direction Régionale de Développement Rural
DSRP	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ESPS	: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FMI	: Fond Monétaire Internationale
FONGS	: Fédération des ONG du Sénégal
GIE	: Groupements d'Intérêts Economiques (GIE)
GOANA	: Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPS	: Global Positioning Système
IPAR	: l'initiative prospective agricole rurale
LOASP	: Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastoral
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
NPIA	: Nouvelle Politique d'Investissement Agricole.
PAF	: Plan d'Action Foncier
PASA	: Politique d'Ajustement du Secteur Agricole
PDIDAS	: Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness du Sénégal
PAI	: Partie Africaine pour l'Indépendance

PIC : Plan d'Investissement Communal

PISA : Politique d'Investissement du Secteur Agricole

PRACAS : Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal

PSE : Plan Sénégal Emergent

REVA : Retour Vers l'Agriculture

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

SONATEL : Société National Téléphonique

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **I. INTRODUCTION**

De nos jours, l'heure est au développement des secteurs de l'agriculture pour répondre à une demande de plus en plus pressante en produit alimentaire. En effet, l'augmentation rapide de la population entraîne une pression sur les ressources alimentaire et surtout d'origine agricole. Ainsi, les gouvernements de nombreux pays élaborent des politiques agricoles pour répondre aux attentes de leurs populations mais aussi, de pouvoir assurer leur souveraineté alimentaire. Notre pays, le Sénégal a ainsi posé beaucoup d'actions allant dans ce sens. Nous pouvons citer par exemple, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) de 1981 à 1988, la Politique d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) de 1988 à 1994, la Politique d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) de 1995 à 2000. Et depuis 2000 nous avons la Nouvelle Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastoral (LOASP) en 2004 et tout récemment en 2014, dans le Plan Sénégal émergent (PSE), le volet Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal (PRACAS).

Le secteur agricole sénégalais contribue de façon significative dans l'alimentation de sa population. Il joue un rôle important dans la vie socio-économique du Sénégal. Ainsi, le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2006) considère ce secteur comme l'un des moteurs de la croissance nationale. Le secteur agricole sénégalais occupe 70% de la population sénégalaise selon le Rapport NPJA (2011-2015). Ce qui témoigne de l'importance du potentiel agricole dans notre pays et plus particulièrement dans la région naturelle de la Casamance. Dans cette partie du pays (les régions Sud), la pluviométrie annuelle peut atteindre 1500mm (Figure 2). Elle dispose également de vastes terres appréciables pour des besoins d'activités agricoles.

Cependant, beaucoup de facteurs font obstacles à l'émergence du secteur agricole. Les conflits fonciers constituent la principale contrainte au développement de ce secteur. Ces problèmes sont ressentis en plusieurs localités du Sénégal et se traduisent souvent par des conflits entre citoyens, Etat et collectivités locales ou encore entre les entreprises étrangères et des groupes de personnes locales. Les impacts des problèmes fonciers sur les activités agricoles sont multiples. Parmi lesquels, nous pouvons citer l'insuffisance de la mise en valeur du potentiel agricole, la faiblesse des rendements, les difficultés à investir pour des projets à long terme dans ce secteur, etc. Ces problèmes sont surtout liés aux difficultés d'accès à la terre. !

Les difficultés d'accès à la terre sont très récurrentes dans la région de Sedhiou et plus particulièrement à Diannah Malary. Cette situation est la conséquence d'une gestion foncière de forme toujours traditionnelle dans la localité. En effet, la majeure partie des détenteurs de terres l'ont hérité de leurs arrières grands parents qui sont souvent les premiers à habiter la localité. Donc, c'est le droit du premier occupant qui prévaut sur la majeure partie des terres de la localité. Pour accéder à la terre, on passe par des emprunts, des locations et dans de rares cas par achat. Les locations et les emprunts de parcelles sont saisonniers.

Dans le cadre de ce travail, nous avons adopté le plan suivant :

La première partie porte sur la présentation générale du milieu d'étude et des activités agricoles. Cette première partie est étayée en deux grands chapitres : le premier chapitre porte sur la présentation du milieu d'étude. Il a permis de faire la localisation du milieu, de parler du cadre physique et du cadre humain. Le deuxième chapitre a porté sur la présentation des activités agricoles. Dans ce chapitre, nous avons identifié les pratiques agricoles, l'organisation socio-spatiale des activités agricoles, les dynamiques du paysage et les facteurs de changement de celui-ci.

La seconde partie du mémoire a porté sur l'étude des enjeux du secteur agricole et de la problématique de la question foncière. Le chapitre trois a porté sur les enjeux socio-économiques du développement agricole. Il est question, dans ce chapitre de déterminer la répartition des ressources de production, d'identifier les acteurs autour de la question foncière, de parler des aspects de la création d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Cette partie nous a permis de présenter le système foncier au chapitre quatre. Dans celui-ci, nous faisons état des formes de tenure des terres, des formes d'accès à la terre de culture, nous analysons aussi la pluralité des sources de légitimité et l'inadéquation de la gestion juridique et celle traditionnelle de la terre.

Au niveau de la troisième et dernière partie de ce mémoire, nous avons étudié les relations de causalité qui existent entre le foncier et les activités agricoles. Cette dernière partie du mémoire est étayée dans les chapitres suivants. Le chapitre cinq qui s'intéresse aux impacts des problèmes fonciers sur les activités agricoles et des stratégies d'adaptation développées par les populations locales. Ici, il s'agit de montrer les difficultés d'investir sur les outils de production, de montrer aussi le faible niveau de mise en valeur des terres et le niveau de dépendance extérieur quant aux produits agricoles. Dans ce même chapitre on a tenté de montrer comment les populations s'organisent pour faire face à ces problèmes qui impactent sur le secteur agricole locale. Nous analysons ainsi le niveau organisationnel des populations,

les stratégies qui portent sur la recherche de terres extérieures et le changement d'activités socioprofessionnelles de certaines personnes. Dans le sixième et dernier chapitre de ce mémoire, il est question d'apporter notre avis sur comment réorganiser le domaine foncier pour améliorer l'activité agricole. Ainsi, nous proposons une réorganisation sociale de la production, la création d'un cadre de réflexion locale sur les problèmes fonciers, une sécurisation du foncier et une facilitation de l'accès à la terre et aux ressources de production. Enfin, nous avons terminé le travail par une conclusion générale.

## **II. Problématique**

### **II.1. Contexte général**

Le foncier est une ressource sur laquelle beaucoup de pays, comme le Sénégal, peuvent s'appuyer pour fonder une puissante économie basée sur l'exploitation agricole. Les Etats Ouest africains ont ainsi mis en place des mesures qui définissent les règles de mise en valeur et d'exploitation foncière afin de promouvoir une meilleure prise en charge des terres et en assurer une production optimale. Le foncier est, de ce fait, devenu un outil très convoité pour sa grande importance en production agricole mais également pour d'autres formes de mise en valeur qu'on peut en faire, a (Sène, 2017). Les politiques de gestion des terres sont donc de bons critères d'évaluation des pays comme ceux de l'Afrique de l'Ouest où les activités agricoles, au sens large, sont dominantes mais aussi où la terre et les ressources naturelles sont les principaux facteurs de production (Sène, 2016).

Une réglementation sur la gestion des ressources naturelles, notamment le foncier, est ainsi établie au niveau des Etats afin d'assurer leur mise en valeur et la transparence au niveau administratif. Au Sénégal, la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert de compétence aux collectivités locales a permis à l'Etat de déléguer la gestion des domaines (foncier), l'environnement et les ressources naturelles, l'aménagement du territoire à celles-ci. La législation foncière et les codes concernant les ressources naturelles s'appuient sur les communes. Le fonctionnement efficace, équitable et durable des collectivités locales est donc indispensable à une bonne gestion des terres et des ressources naturelles.

La décentralisation est un transfert d'une partie des pouvoirs de conception et de décision détenus à l'origine par l'Etat central vers des instances au niveau départemental et local. En ce qui est de sa gestion, le foncier laisse apparaître trois (3) grands domaines : le domaine de l'Etat, le domaine des particuliers et le domaine national.

Dans le cadre de cette étude, le domaine national est celui qui nous intéresse le plus. Il est régi par la loi 64-46 du 17 juin 1964. Son objectif est de favoriser la mise en valeur des terres ensuite de mettre fin aux injustices découlant de l'exploitation des paysans par les grands propriétaires fonciers et enfin de permettre à l'Etat et aux collectivités locales d'investir dans les aménagements et les infrastructures, sans être contraints de dédommager véritablement les exploitants dans la mesure où ces derniers ne sont pas détenteurs d'un droit réel. La loi a divisé le domaine national en 4 catégories de terres : les zones urbaines, les zones classées, les zones pionnières et les zones de terroir. Ici également, nous nous intéresserons d'avantage sur la zone des terroirs et la zone pionnière car notre travail de recherche porte principalement sur ces deux zones.

En principe, la zone des terroirs correspond aux terres qui sont exploitées régulièrement pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage. Les terres de la zone pionnière sont de nos jours reversées dans les terres de la zone des terroirs. La gestion de ces terres est du ressort des collectivités locales via une commission chargée des affaires domaniales. Toutefois, cette commission doit être en parfaite collaboration avec les services techniques de l'Etat à savoir le service des impôts et domaine ou le Cadastre rattaché au service de l'urbanisme. La mise en valeur de ces terres doit être assurée par les collectivités locales dont elles sont affectées et sous le contrôle des services déconcentrés de l'Etat.

Cependant, les problèmes de gestion du foncier restent toujours d'actualité et se traduisent souvent par la spéculation foncière, l'accaparement inconditionnel et anormal de la ressource, une gestion de forme traditionnelle, etc. Or, des textes juridiques sont élaborés pour son organisation et une gestion efficace et efficiente des terres tout en favorisant une exploitation bénéfique au grand nombre.

Les terres arables sont peu exploitées à cause des réclamations d'appartenance (héritage ancestrale) très récurrentes. La forme de gestion est de type traditionnel (familial). La plupart des détenteurs de terres l'ont hérité de leurs arrière grands parents, les premiers à s'établir. Chaque année, en début d'hivernage, de nombreux problèmes surgissent entre les propriétaires terriens et les cultivateurs. Ce qui entraînent ainsi, des abandons de champs, de nouvelles orientations et par la même occasion une faible mise en valeur des terres. Le type d'activité agricole dominant est la culture sous pluie. Et la production concerne principalement les cultures d'arachide, la riziculture, le maraichage et quelques céréales (mil, maïs...). La principale difficulté que rencontrent les cultivateurs est l'accès à la terre. Les

détenteurs sont souvent d'origine étrangère à la localité. En effet, le village de Diannah Malari est né dans les terres appartenant aux habitants du village de Diannah BA, village manding situé à peu près à deux kilomètres de Diannah Malari vers le Sud-est sur l'axe Sedhiou-Kolda. Ces derniers, les premiers à s'installer dans la zone, se sont accaparés de toutes les terres et sont ainsi devenus les propriétaires terriens. Pour cultiver, les paysans diannois sont tenus d'emprunter ou de louer des lopins de terre et ceci, juste pour une saison. Ainsi se pose le problème de l'intensification de la production mais également cela constitue un grand obstacle à la plantation d'arbres fruitiers et ou de construction d'habitats garantis. Cette forme de gestion freine tout développement de l'activité agricole et entraîne de nombreux problèmes de prise en considération des espaces cultivables. Il est donc important de noter qu'une terre que l'on exploite et qui ne nous appartient pas est susceptible d'être reprise à tout moment. Dès lors, le choix d'une terre plus productive est problématique car cela dépend de la convenance avec les propriétaires. Il est impossible de faire des plantations à long terme (verger) du fait de l'emprunt des terres qui est saisonnier.

La plupart des exploitants ne prennent pas la peine de bien prendre en charge les espaces empruntés du fait qu'ils ne sont pas sûrs de les réutiliser. La gestion familiale empêche même aux détenteurs de faire des cultures à long terme car cela pourrait devenir source de conflit familial.

## **II.2. Objectif générale**

Ce mémoire se propose d'analyser les impacts des problèmes fonciers sur les activités agricoles.

## **II.3. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de ce travail se présentent comme suit:

- ✓ Déterminer les modes de gestion et de mise en valeur actuelle des terres ;
- ✓ Identifier les impacts des problèmes du foncier sur l'activité agricole ;
- ✓ Faire état des stratégies développées par les populations pour s'adapter aux problèmes du secteur agricole ;
- ✓ Et enfin apporter quelques propositions de gestion des terres pour une exploitation agricole plus efficace et plus rationnelle dans la localité.

## **II.4. Hypothèse**

L'hypothèse principale de ce mémoire s'articule comme suit : la forme de tenure actuelle du foncier ne permet pas un développement de la production agricole à Diannah Malari

## **II.5. Hypothèses spécifiques**

- ✓ La forme de tenure des terres de Diannah Malari est de forme traditionnelle et peu adaptée pour un développement agricole.
- ✓ L'insuffisance de la mise en valeur des terres est une conséquence des difficultés d'accès à la terre
- ✓ Les stratégies d'adaptation développées par les populations sont des facteurs atténuants.
- ✓ Un plan d'occupation et d'affectation des terres est nécessaire pour réformer l'administration des terres.

## **II.6. Question de recherche**

Notre question de recherche se fonde ainsi sur un certain nombre de points mettant en exergue la forme de gestion actuelle du foncier qui se caractérise par une forme de tenure traditionnelle du foncier et qui empêche tout développement du secteur agricole. Ainsi, ce travail se propose de répondre à la question suivante : compte tenu de l'importance et de l'impact des problèmes fonciers sur les activités agricoles dans le village de Diannah Malari, est-il possible de développer la production agricole avec la forme actuelle de gestion foncière?

## **II.7. Méthodologie de recherche adoptée**

La méthodologie de recherche adoptée pour ce travail est principalement basée sur trois étapes à savoir : la revue documentaire, la phase de collecte d'informations sur le terrain et enfin, le traitement des données et leur représentation. En effet, la première phase consistait à faire la revue documentaire. Elle nous a conduit à visiter la bibliothèque de l'Université Assane Seck, le campus numérique, la consultation de sites web spécialisés, la lecture d'ouvrages, d'articles et de revus portant sur l'agriculture ou le foncier. Nous avons eu à visiter des structures dont les activités touchent le secteur agricole : notamment, la Direction Régionale de Développement Rural (DRDR) de Sedhiou, de l'Agence Régional de Développement (ARD) de Sedhiou, le service des impôts et domaines de Sedhiou et a l'Agence régionale de la statistique et de la démographie (ANSD). Les informations que nous

avons recueillies au niveau de ces différentes entités nous ont permis d'avoir des idées plus affinées sur notre sujet de mémoire. Elles nous ont également orientés par rapport à certains aspects liés au thème de recherche mais aussi elles nous ont servi de repère par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés et aux résultats attendus.

La collecte des données a nécessité une descente sur le terrain pour appréhender de façon plus près les pratiques culturelles et la disposition spatiale des unités culturelles de la localité d'étude. Ainsi, elle nous a conduit à rencontrer la population ciblée, parcourir encore le terrain afin de tirer des informations nécessaires à la réalisation de ce mémoire.

Pour cela, nous avons procédé par des enquêtes de terrain après la réalisation du questionnaire qui est adressé aux cultivateurs du village de Diannah Malari. Nous avons cherché à comprendre les difficultés agricoles de la localité, les problèmes des exploitants à accéder au foncier et les stratégies d'adaptations développées par ces derniers. Ainsi, le constat est que le secteur agricole aura du mal à se développer convenablement avec les pratiques actuelles de gestion des terres.

Pour bien analyser la situation agricole de la localité, nous avons fait une première décente sur le terrain pour mieux cerner les problèmes à étudier, connaître et différencier les acteurs et en fin prendre des photos, des points GPS, etc. Pour connaître la taille de l'échantillon de la population à enquêter, nous avons d'abord cherché à connaître le nombre total de la population de la commune de Diannah Malari. D'après les données collectées à l'ANSD de Sedhiou, la population de la commune de Diannah Malari en 2015 était estimée à 3274 habitants. Soit 1696 hommes et 1578 femmes.

Nous avons également recueilli des données auprès du poste de santé de la localité qui a effectué un recensement au mois de février 2016 pour des besoins de répartition de moustiquaires et de prévention contre le paludisme. Le nombre total d'habitant s'élevait à 3017 don 2335 pour le village de Diannah Malari et 682 pour le village de Kerewane. Et le nombre de ménage pour le village de Diannah Malari est 220 et celui du village de Kerewane 74 soit un total 294 ménages pour la commune.

Comprenons par la que la commune de Diannah Malari est composée d'un gros village (Diannah Malari) et d'un village moyen (Kerewane). Les problèmes fonciers sont plus significatifs dans le village de Diannah Malari qu'à celui de Kerewane. C'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire de porter notre travail qu'à l'échelle du village de Diannah

Malari. Il est aussi important de signaler que le choix de travailler sur le seul village de Diannah Malari se justifie par d'importantes autres raisons. Il y'a l'historique du peuplement du village. En effet, Diannah Malari est le dernier à être créé mais en termes de dynamique, son évolution est plus rapide du fait de la réticence des voisins à accueillir des étrangers (non manding). Mais aussi, il est lié à l'étendue de la commune et à nos ressources limitées pour prendre en compte toute la commune.

Pour l'administration du questionnaire, l'unité de base est le ménage agricole. Connaissant le nombre de ménage dans le village de Diannah Malari, qui est ici la zone d'étude, nous avons par cette occasion jugé nécessaire de nous entretenir avec le tiers (1/3) soit 73 ménages. Et le choix des ménages à enquêter s'est fait de façon aléatoire.

Concernant les guides d'entretien, nous nous sommes intéressés aux élus locaux pour savoir comment ils gèrent de manière générale le foncier, les politiques agricoles locales et connaître les difficultés auxquelles ils font face. Nous nous sommes entretenus également avec des chefs de services comme celui du cadastre, de l'ARD, de la DRDR, des notables mais aussi des responsables d'organisations paysannes. Les entretiens ont porté en général sur les problèmes fonciers, les pratiques agricoles, les stratégies d'adaptation aux problèmes fonciers etc. En ce qui est du traitement des données, les logiciel sphinx et Excel sont utilisés. World est utilisé pour le traitement de texte et la représentation graphique des données géographiques tandis que les logiciel Arc GIS, Arc MAP et Google earth sont utilisés pour la cartographie.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE ET DES ACTIVITES AGRICOLES**

Diannah Malari est un village de la moyenne Casamance. Il présente des caractéristiques physiques favorables aux activités agricoles. Le climat est du type sud-soudanienne, chaud et humide avec l'alternance d'une saison pluvieuse et d'une saison sèche. La pluviométrie est satisfaisante, mais irrégulière. Les activités agricoles sont en majorité de type sous pluie. Il s'agit des cultures de plateau dominées par la filière arachide et la riziculture. Il y a également les cultures de case qui concerne le mil, le maïs et le maraichage. L'organisation sociale est la même dans tout le PAKAO<sup>1</sup>. Les femmes s'occupent des rizières et les hommes sont au niveau du plateau.

Il est important de signaler que la majeure partie des ménages du village pratiquent l'agriculture au sens large. Ainsi, ce secteur joue un rôle important dans le cadre du maintien de la famille. Les cultures de rentes apportent un grand soutien financier aux familles et à leur organisation interne. Les cultures vivrières permettent de soutenir les dépenses alimentaires même si, de nos jours, sa consommation ne couvre pas la moitié de l'année.

---

<sup>1</sup> PAKAO : terroir manding en moyenne Casamance

## **CHAPITRE1 : PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE**

La région de Sedhiou s'étend sur une superficie de 7330 km<sup>2</sup>, soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud, par les Républiques de Guinée Bissau et de Guinée Conakry, à l'Est, par la région de Kolda, à l'Ouest, par la région de Ziguinchor. Cette position, qui en fait une région frontalière à trois pays et située au centre de la Casamance, lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques socio-économiques et culturelles de la sous-région. Le climat est de type sud soudanien et présente des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations dépasse les 1000 mm par an. Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre mars et septembre avec des variations de 30 à 40°C (ANSD, 2013).

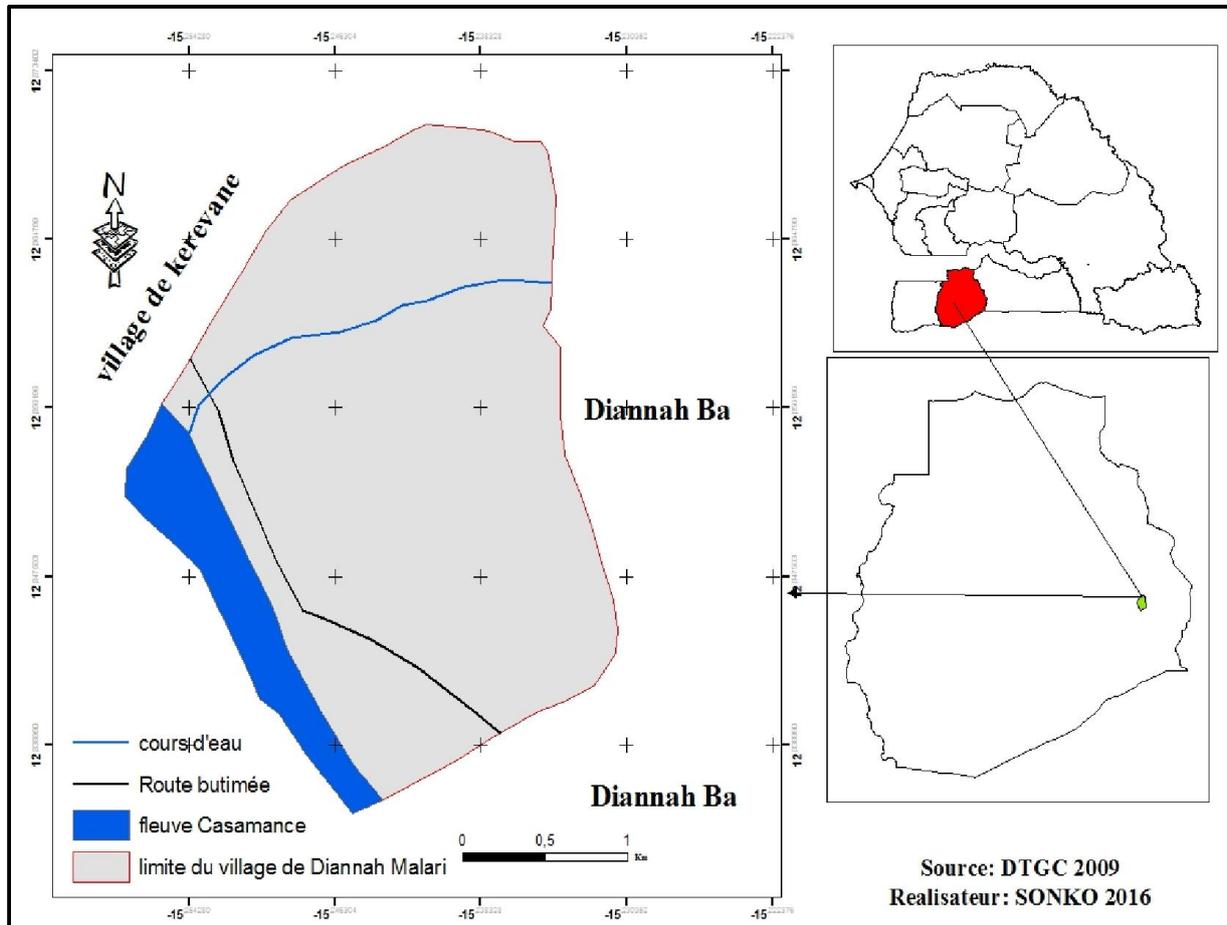
Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Les types de sol rencontrés sont les suivants : les sols ferrugineux, tropicaux et / ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols « Deck » et couvrent la majeure partie de la région. Ils sont aptes à la culture des céréales et de l'arachide. Les sols argilo limoneux sont localisés sur les pentes des vallées. C'est le domaine des palmeraies et une zone apte à l'arboriculture et au maraîchage. Les sols hydromorphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ces sols sont aptes à la riziculture. Les sols hydromorphes à Gley salé sont issus du contact alluvial fluviomarín et bordent les fleuves Casamance et Soungrougrou. Ces sols sont aussi aptes à la riziculture en période d'hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée. Les sols halomorphes sont acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisable. (PIC 2012)

Le département de Bounkiling est le plus vaste avec 38,6 % de la superficie régionale, suivi de Sedhiou et Goudomp avec respectivement 37,2 % et 24,2 %. La région compte 941 villages officiels dont 369 villages dans le département de Bounkiling, 298 dans celui de Goudomp et 274 dans celui de Sedhiou. (ANSD 2013)

### **I. Localisation de la zone d'étude**

Le village de Diannah Malari se situe dans le département de Sedhiou et il est limité au Nord par le village de Kerewane avec lequel il partage la commune de Diannah Malari, à l'Ouest par le fleuve Casamance, à l'Est et au Sud par la commune de Diannah BA (Carte 1).

Le village se situe à 45km du chef-lieu de département (Sedhiou) sur la route de Kolda. Il est bâti sur un plateau descendant en pente douce dans le sens Nord-Sud. Au Sud, il est cerné par des dénivellations qui, en recueillent les eaux de ruissellement, sont devenues des zones de riziculture. La carte de localisation ci-dessous nous permet de montrer la position exacte du village de Diannah Malari par rapport à la région de Sedhiou.



**Cartel : Carte de localisation du village de Diannah Malari**

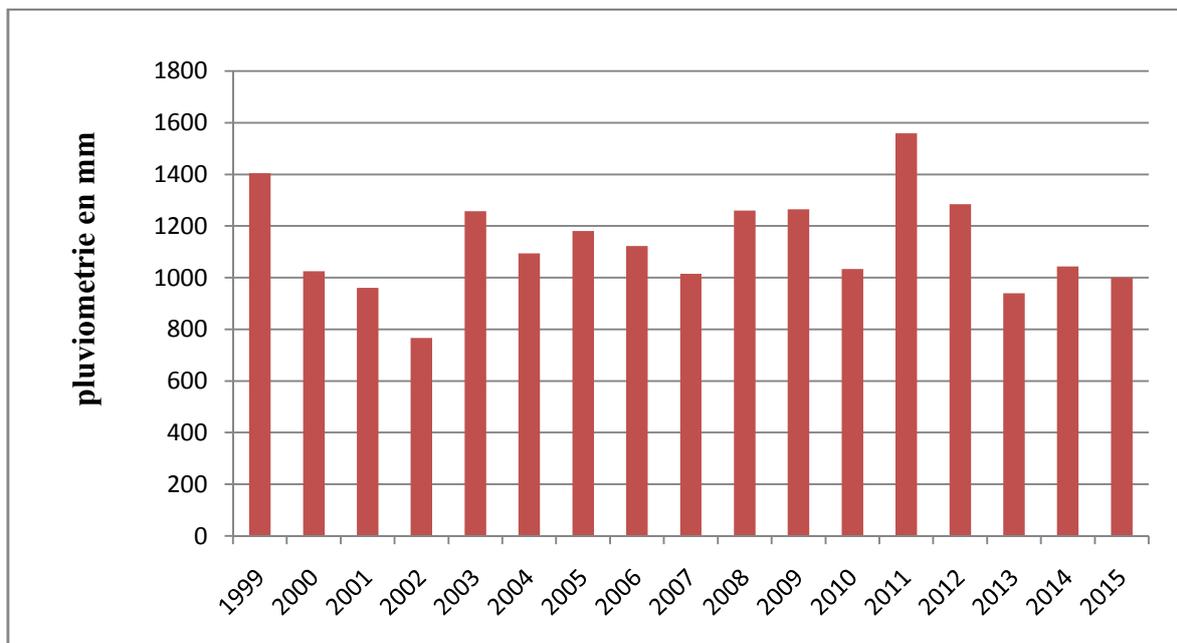
## II. Cadre physique

Le cadre physique de notre zone d'étude offre de bonnes conditions pour faire un bon développement agricole. Les conditions physiques du village présentent d'importantes possibilités en termes de potentialités agricoles et de bonnes raisons pour développer l'agriculture. En effet, nous avons une pluviométrie abondante, des terres fertiles qui impliquent une bonne aptitude culturale. Il y a également une végétation qui est riche mais aussi la présence du fleuve Casamance avec des conditions favorable à la riziculture à hauteur du village de Diannah Malari. Tous ces facteurs impliquent le caractère appréciable du cadre physique.

## II.1. Climat

Le climat de la zone est de type sud-soudanien, chaud et humide marqué par l'alternance d'une saison pluvieuse allant de juin à octobre et d'une saison sèche de novembre à mai. La pluviométrie est satisfaisante, mais irrégulière avec une moyenne qui dépasse les 1000mm par an (figure1).

L'étude du potentiel pluviométrique va nous permettre de montrer à travers un diagramme en bar l'importance des pluies annuelles allant de 1999 à 2015. Le diagramme montre qu'à l'exception des années 2001, 2002 et 2013, la pluviométrie dépasse les 1000mm et le pic se situe à 1559,3mm pour l'année 2011. Ce diagramme est obtenu en utilisant les données de la moyenne pluviométrique de la région de Sedhiou collectées auprès de la DRDR. Les données qui ont permis de faire ces calculs sont collectés au niveau des stations de Sedhiou, de Diende, de Bounkiling, de Marsasoum, de Diattacounda et de Tanaff.



**Figure1.** Evolution de la pluviométrie de 1999 à 2016 (DRDR Sedhiou).

## **II.2. Relief et sol: potentialité culturelle**

Le village de Diannah Malari est bâti sur un site constitué de plateau et de bas fond (vallée). Le site est composé de dépôts sédimentaires d'origine marine. Au niveau des plateaux, on note des sols ferrugineux tropicaux plus ou moins lessivés tandis que les vallées sont caractérisées par des terres hydromorphes avec une forte teneur en limon argileux. Le long du fleuve, les sols minéraux à pseudo Gley offrent des potentialités importantes notamment pour la riziculture, mais restent difficilement aménageable du fait de leur texture hydromorphe. L'étude des caractéristiques physico chimiques des sols révèle une bonne aptitude culturelle des sols hydromorphes, des sols ferrugineux tropicaux lessivés et des sols ferralitiques. Les sols ferralitiques rouges sont très sollicités en agriculture grâce à leurs énormes potentialités agronomiques. Ils sont aptes à la culture irriguée, aux cultures céréalières (mil, maïs, sorgho, sésame etc.) et à l'arboriculture en cas de disponibilité d'eau en quantité. Ils ont l'avantage d'être profonds, bien aérés, bien drainés et facile à travailler. Ces pratiques permettent une pénétration des racines et leur bon développement (NDIAYE 2003). Cependant, leur exploitation très poussée sans la pratique de la jachère entraine des déficiences au niveau de la fertilité minérale et organique. Ils sont confrontés également à des problèmes de sensibilité à l'érosion hydrique et à la pauvreté chimique. Des pratiques culturelles utilisant d'avantage des engrais (matière organique) et des fumures animales devront être encouragés et vulgarisés activement afin de permettre une exploitation qui assure la protection des sols.

Les sols ferrugineux tropicaux : Leur mise en valeur exige un bon endiguement pour limiter le ruissellement excessif. Ces sols se caractérisent par un déficit hydrique dû à l'importance du drainage. Ils sont aussi marqués par un déficit en matières organiques lié au lessivage relativement important. Ces terres nécessitent par conséquent des apports en matières organiques pour augmenter leur fertilité et faciliter la pénétration et la rétention de l'eau. Leurs caractéristiques physiques (profondeur, structure, texture etc.) facilitent cependant les opérations culturelles (NDIAYE 2003). Ces terres peuvent également être exploitées pour l'arboriculture fruitière et pour la culture céréalière.

Le phénomène du ravinement des sols est fréquent dans la zone d'étude et constitue pour les populations, une préoccupation permanente en matière d'aménagement, d'entretien de la voirie et de la protection des habitations (photos 1 et 2).

La nature du sol (meuble et très friable) et les conditions pluviométriques engendrant un ruissellement des eaux de pluies, rendu facile par la pente du substratum, contribuent à une dégradation rapide des réseaux routiers.



**Photos 1 et 2: Ravinement de la voirie dans le quartier Santassou (Le 16/10/2016)**

Les sols hydromorphes sont inondés en période d'hivernage du fait de leur position topographique basse. Ces terres peuvent être exploitées pour le maraîchage en contre saison lorsque la maîtrise de la submersion est assurée par des endiguements afin de minimiser les dégâts lors du passage des crues. En effet, ces sols, du fait de leur texture fine (argileuse) et de leur position topographique basse, se caractérisent par l'abondance des éléments nutritifs et la présence d'une nappe superficielle pendant tout l'hivernage. Par conséquent, ils présentent d'énormes potentialités agricoles pour le riz de submersion. Les contraintes sont liées à la dureté du sol à l'état sec et à sa plasticité à l'état humide agronomique, ainsi que les mesures de bonification à entreprendre afin d'augmenter les rendements agricoles. (PIC 2012)

### **II.3. Ressource en eau**

Au niveau du village de Diannah Malari, le réseau hydrographique est principalement constitué par le fleuve Casamance qui offre de bonnes conditions agricoles grâce à l'édification d'un barrage anti sel à hauteur du village de Diopcounda, en aval de notre zone d'étude. Cet ouvrage a permis de développer, au-delà de la pêche, des activités rizicoles et maraîchères au niveau des berges du fleuve. Diannah Malari se situe sur une zone de basses terres, bénéficiant de la présence d'une nappe affleurant issue du continental terminal et ayant une productivité relativement importante (débit de 30 à 50 m<sup>3</sup>/h pour les forages d'une profondeur en moyenne d'une cinquantaine de mètres). Malgré une baisse annuelle d'environ 0,10 à 0,20m, les besoins à long terme ne semblent pas encore être menacés. A des

profondeurs plus importantes, on rencontre les nappes du miocène (à 100m environ avec des débits de 100 à 200 m<sup>3</sup>/h) et celle du maestrichtien (300 à 600m). Ces aquifères contiennent des volumes très importantes d'eau de bonne qualité pouvant être utilisés pour les besoins des populations en alimentation et l'irrigation. (PIC 2012)

## **II.4.Végétation**

Le village de Diannah Malari se trouve dans une région forestière riche en végétation diverse (savane arborée, palmeraie, rôneraie, etc.). Cette forêt qui borde la commune, constitue non seulement une réserve en terres fertiles mais aussi une source de combustible ligneux de bois d'œuvre, d'artisan et de services, de produits de cueillettes, de plantes médicinales, et de pâturages mais également un refuge d'une faune sauvage assez variée (phacochères, biches, lièvres, et de nombreuses espèces d'oiseaux). La commune est relativement reboisée avec des peuplements importants d'arbres fruitiers (manguiers, citronniers, orangers, etc.).

## **III. Milieux humain**

### **III.1. Historique de l'occupation**

Anciennement habité par des BAINOUNCKS, La zone est conquise par des mandings en provenance du GABOU<sup>2</sup>. Ils y installent l'islam sur les deux rives du fleuve, en attribuant à la zone la célèbre dénomination du PAKAO dont le rayonnement marquera toute la période du XIX et XXème siècle.

Opposés à la pénétration française, à toute collaboration et à toute forme de domination, les mandings ont également combattu MOUSSA MOLO BALDE<sup>3</sup> à la bataille de Kerewane où il a été défait. Poursuivi jusqu'à DJIGNAOULING par les troupes de FODE KABA DOUMBOUYA<sup>4</sup>, il dut son salut au cours d'eau qu'il traversa et qui constituera l'actuelle limite du département de Sedhiou. Les villages anciens que l'on y rencontre, sont respectivement Karcia, Diannah BA, Kerewane et Diannah Malari. Ce sont ces deux derniers villages qui forment l'actuelle commune. Diannah Malari était un grand port de commerce avec son débarcadère et les anciennes maisons de commerce dont les vestiges restent encore apparents. (Photos 3 et 4)

---

<sup>2</sup> GABOU : ancien royaume manding en intervalle entre le Sénégal et la Guinée Bissau

<sup>3</sup>Moussa molo Balde : ancien roi du Fouladou

<sup>4</sup>Fode kaba doumbouya : ancien guerrier manding du Pakao



Photo 3 : Ancien débarcadère sur le fleuve Casamance (24 /03/2016)



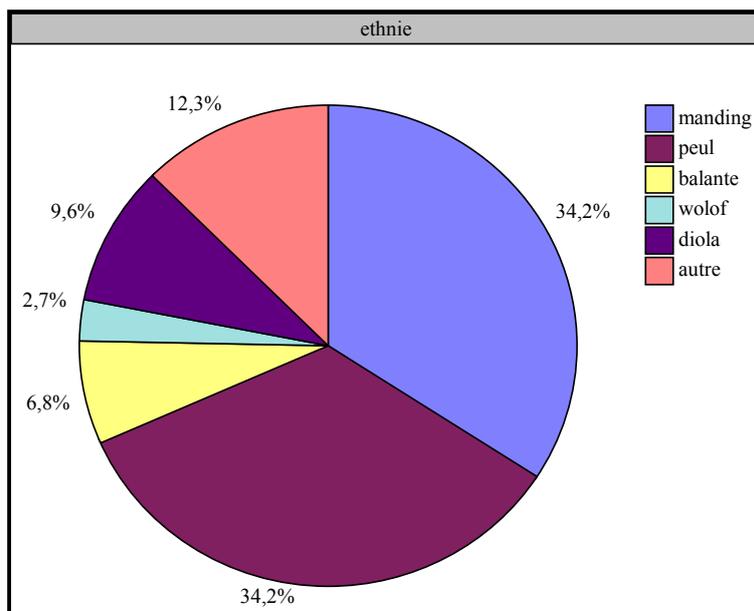
Photo 4 : Vestiges d'une ancienne maison de commerce (24 /03/2016)

Le village a connu une brillante histoire en ce qui est de la culture arachidière et de sa commercialisation. Avant les années d'indépendance, le village de Diannah Malari avait accueilli d'importantes compagnies qui s'activaient dans le commerce et le stockage de l'arachide. Parmi celles-ci, nous avons la compagnie MOREL et PROM dont les propriétaires étaient d'origine libanaise, les compagnies BARTHEZ, PETERSEN et ALFRED dont les propriétaires étaient des blancs d'origine française. Elles contrôlaient le commerce de l'arachide, le stockage et son transport jusqu'à Ziguinchor par voie fluviale avec des chalands. En effet, toute l'arachide cultivée dans les villages environnants était acheminée vers le village de Diannah Malari et vendue auprès de ces compagnies. Ces activités ont pris fin après les indépendances dans les années 1970, d'après monsieur PAPA BADIANE notable et ancien du village. Ces activités ont valu au village de Diannah Malari une grande notoriété et un avantage économique par rapport à ces voisins.

### III.2. Composition

La commune de Diannah Malari a une population à dominante masculine avec 1578 femmes contre 1696 hommes. Les groupes manding et peul sont plus nombreux, suivis de plusieurs ethnies minoritaires comme les Manjaques, les Diolas, Wolofs, les Ballantes etc. (Figure 2)

Au plan de la religion, le village compte une majorité de musulmans (plus de 95%) et une minorité de chrétiens.



**Figure 2** : composition ethnique du village de Diannah Malari

### III.3. Migration

On note une forte immigration dominée essentiellement par deux principales communautés à savoir les maliens et les guinéens. Les maliens évoluent principalement dans le secteur de la pêche et de la distribution du poisson, tandis que les guinéens sont plus présents dans le secteur du commerce. Le phénomène d'immigration est fortement contre balancé par un mouvement d'émigration. Les flux migratoires sortant concernent la plupart des jeunes qui ont pour objectif principal le travail et dans une moindre mesure les études. Les principales destinations sont : Dakar, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Guinée Bissau et Gambie. Le village est également marqué par un fort mouvement en direction de l'étranger particulièrement les pays européens.

Malgré l'importance des flux d'émigration, l'apport des émigrés est très faiblement remarquable dans le développement communautaire et dans la mise en place des infrastructures et services. Les revenus transférés sont essentiellement investis dans l'habitat et dans les dépenses alimentaires.

### III.4. Evolution spatiale et extension urbaine

A l'origine, le village de Diannah Malari était composé de vastes champs agricoles où l'on pratiquait la culture d'arachide, de mil, de riz par les populations des villages environnants et plus particulièrement celui de Diannah BA. Après l'établissement d'un pêcheur originaire de

la région Nord du Sénégal (Saint-Louis) vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le village a commencé à accueillir ses premiers habitants qui s'activent pour la plupart dans les cultures de plateau, la pêche, etc. L'établissement de compagnies de commerce et de transport des produits agricoles a fortement contribué à l'agrandissement du village et à l'évolution rapide de la population. Au fil du temps, le village a connu des changements remarquables dans l'occupation et l'utilisation de l'espace.

Compte tenu de l'arrivée de plus en plus massive de populations, les champs de culture ont cédé la place aux habitations et continuent de reculer. L'habitat était de type groupé et jusqu'à nos jours, il garde cet aspect. Associé au village de Kerewane, il est devenu chef-lieu de commune qui porte son nom et il est confronté à d'énormes problèmes d'accès à la terre surtout causés par les formes de gestion et de tenure qui s'y appliquent.

De nos jours, de nombreuses mutations sont observées dans le cadre des habitations. En effet, des maisons traditionnelles caractérisées par des constructions en argile et en toit de paille, on passe progressivement à des constructions en dur, en zinc et terrasse. Les facteurs de changements peuvent être expliqués par divers raisons. D'abord il y'a la diversité des activités agricoles dans le village mais aussi, il y'a l'ouverture que le village a par rapport aux étrangers que ses voisins n'ont pas. Ceci se justifie par sa composition diversifié en ethnies.

Les limites de la commune ont été fixées par le décret n 2008-748 du 10 juillet 2008 à partir du bureau de poste comme suit :

A l'est : à 2km ;

A l'ouest : par le fleuve Casamance ;

Au nord : à 1,5km ;

Au sud : à 1,5km.

La superficie de la commune est donc estimée à 6km<sup>2</sup>. La superficie occupée par l'habitat est à environ 50% du périmètre soit près de 3km<sup>2</sup>. L'extension urbaine s'opère essentiellement vers l'Est et le Nord et dans la moindre mesure vers le Sud. A l'Ouest, le fleuve Casamance constitue une barrière naturelle à l'extension des habitations.

### **III.5. L'habitat**

La commune, malgré son statut urbain garde fortement un aspect rural notamment dans l'habitat qui demeure de type traditionnel. La majeure partie des concessions sont constituées

en banco surplombées d'une charpente en bois de rônier et d'un toit en zinc. Dans certaines zones, les concessions sont de très grande taille et sans clôture. Les constructions s'opèrent en dehors de toutes normes d'urbanisme et de construction. Le niveau d'alignement est très faible et est essentiellement concentré dans les noyaux centraux des quartiers de Doumassou et de Santassou, anciennement lotis par le colon. La concentration des réseaux et voiries divers connaissent les mêmes insuffisances. Les réseaux d'éclairage public, d'électricité et d'eau potable sont concentrés dans les quartiers de Doumassou et de Santassou alors que le quartier de Kerewane ne dispose pas encore d'électricité et d'eau.

### **III.6. Zonage (découpage en quartiers)**

La structure urbaine de la commune de Diannah Malari est très linéaire, avec un bloc compact qui contient l'essentiel des infrastructures urbaines auquel est rattaché le village de Kerewane. La commune compte trois quartiers : un bloc compact composé des quartiers de Doumassou, Santassou et le quartier de Kerewane.

**Le quartier de DOUMASSOU :** avec une population estimée à 1280 habitants, il est en majorité habité par les ethnies Manding, Peulh, Mancagne, et Diola. Le quartier est la principale zone d'extension du village. Il compte un noyau loti et une périphérie non lotie. Il est caractérisé par un habitat traditionnel en banco et en dur, beaucoup de poches vides non construites, la présence de titres fonciers (datant d'avant l'indépendance), la présence de ravins et l'ensablement d'une partie. Le quartier est également électrifié et traversé par la route nationale R21. Les principales activités économiques sont l'agriculture, le petit commerce, l'élevage, le maraichage et la pêche. Il enregistre diverses infrastructures : école élémentaire ; poste de santé avec une maternité, dispensaire privé, poste vétérinaire, lycée, hôtel de ville, forage, terrain municipal, dancing privé, cimetière chrétien, 02 daaras et aire d'abattage.

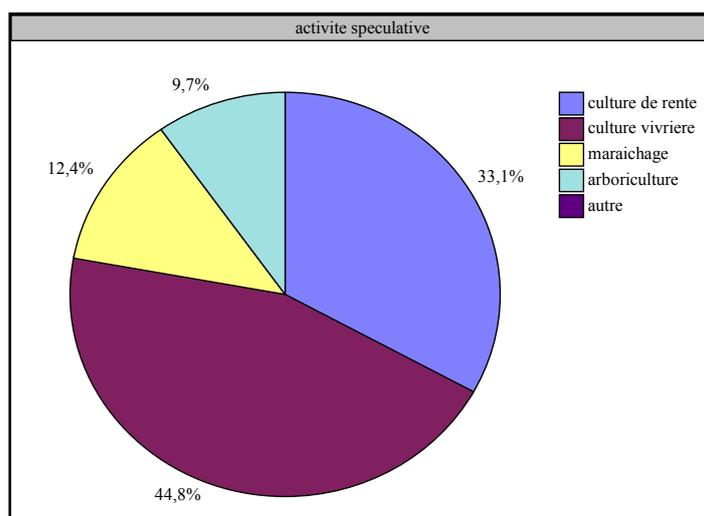
**Le quartier de SANTASSOU :** il enregistre une population de 1055 habitants. Les principales ethnies présentes sont les peuls et les mandingues. Il compte un noyau loti et une périphérie non lotie. L'habitat est de type traditionnel généralement en banco avec beaucoup de poches vides non construites. Il existe des titres fonciers (titre avant l'indépendance) et le quartier est électrifié et traversé également par la route nationale R21. Les infrastructures sont diverses : case des tout-petits, Poste, Crédit mutuelle du Sénégal (CMS), grande mosquée, église, centrale électrique, collège prive, antenne SONATEL, lieu de commerce (marche,

garage, magasins, boutique), cimetière musulmane et 02 daaras. L'activité économique est dominée par le commerce l'agriculture, l'élevage et le maraichage.

**Le village de KEREVANE :** situé à environ 1 kilomètre vers le nord du village de Diannah Malari, il est considéré comme quartier de la commune de Diannah Malari: il a une population de 682 personnes avec la présence des ethnies Mandingue, Manjacque et Sarakolé. Le quartier est non loti mais aligné et l'habitat est de type traditionnel généralement en banco. Le quartier est non électrifié, sans eau potable et est traversé par la route nationale R21. Les infrastructures sont constituées par une école élémentaire, une grande mosquée, un cimetière musulman, un terrain de football, un centre de couture, une bananeraie et 07 daaras. Les principales activités économiques sont : le commerce, agriculture dont élevage et maraichage.

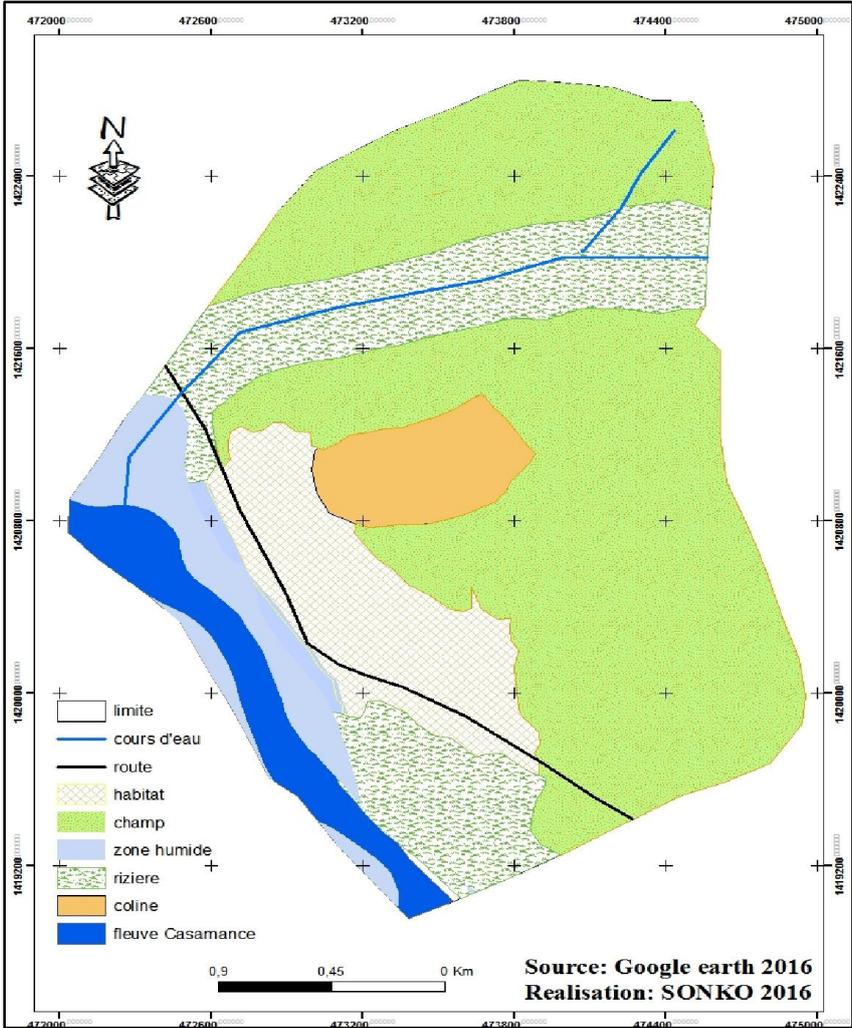
## CHAPITRE2 : PRESENTATION DES ACTIVITES AGRICOLES

Diannah Malari est une localité avec une population majoritairement paysanne. Presque tous les ménages de la localité pratiquent l'agriculture au sens large. L'agriculture est de type familial : l'essentiel du travail est fourni par l'exploitant et les membres de sa famille. Est défini comme étant une exploitation familiale, une exploitation dans laquelle seuls travaillent à plein temps les membres de la famille qui ne sont pas liés par des rapports de salaire, mais par des liens domestiques. Le travail crée des liens forts entre la famille et l'exploitation. Le capital est d'ailleurs familial et il est indissociable du patrimoine familial. En outre, une partie de la production est consommée par la famille elle-même : les agricultures familiales alimentent certes les marchés, mais l'autoconsommation est aussi un produit de ce travail. L'agriculture familiale se caractérise d'abord par sa finalité qui n'est pas le profit, mais plutôt la reproduction du groupe familial. Le groupe familial est le plus souvent très large, car composé de plusieurs générations. Elle combine souvent plusieurs activités économiques : les cultures annuelles et pérennes, élevage, cueillette, chasse, pêche, activités non agricoles, etc. Elle joue un rôle de réduction des risques socio- environnementaux. Comme le montre la figure 3 ci-dessous, les activités agricoles dans le village de Diannah Malari comprennent essentiellement les cultures de rente dominée par la filière arachide, les cultures vivrières (riziculture et céréaliculture), l'arboriculture (il s'agit principalement de la banane qui constitue une alternative aux problèmes dont souffre le secteur) ou encoure le maraichage (culture de contre saison qui génère des revenus supplémentaires).



**Figure 3 : les types de culture**

La carte d'occupation du sol (carte2) nous permet de voir la disposition des différentes activités culturelles les unes par rapport aux autres. Elle va servir aussi à la représentation des différentes unités spatiales au niveau des figures 2 et 3. Dans le cadre de cette étude, nous allons plus nous baser sur les activités agricoles : les cultures de plateau, la riziculture et le maraichage.



**Carte2 : Carte d'occupation du sol de notre zone d'étude**

## **I. Les pratiques agricoles**

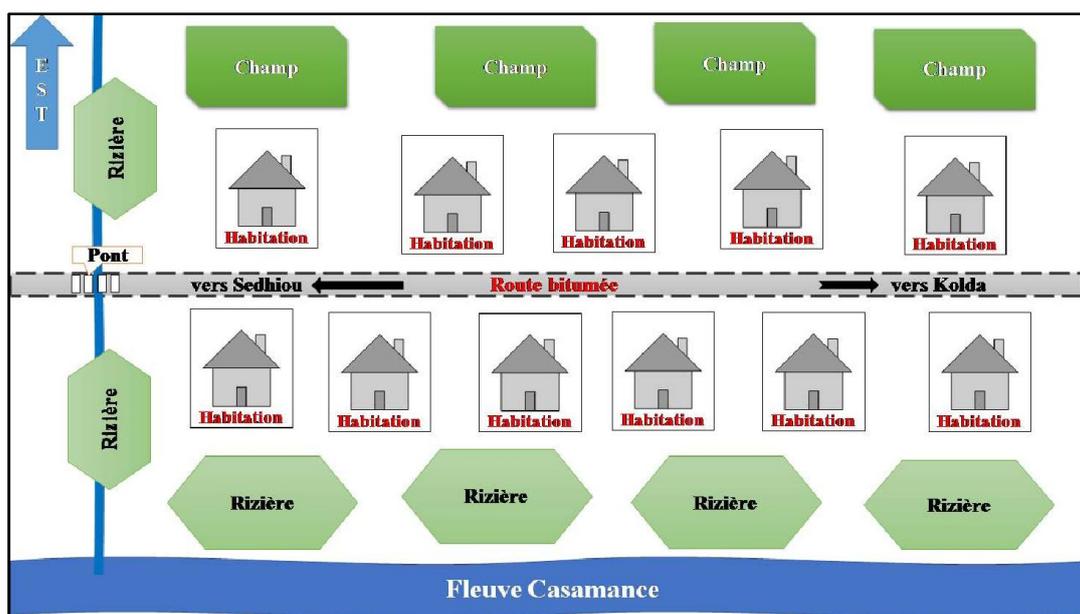
L'économie de la localité est portée pour l'essentiel par les activités agricoles. Elles occupent une part importante de la population active et bénéficient de la conjonction de plusieurs facteurs dont :

- L'abondance de la pluviométrie (moyenne qui dépasse les 1000 mm par année) ;
- La présence du fleuve Casamance qui peut favoriser la riziculture irriguée et le maraîchage ;
- La disponibilité de bonnes terres et de zones inondables propices à la riziculture ;
- La proximité de la nappe phréatique captée au niveau des puits peu profonds.

Les principales activités pratiquées sont surtout la culture hivernale (mil, maïs, riz, arachide), le maraîchage de contre saison, l'arboriculture (mangue, orange, banane,...). La partie du fleuve Casamance située dans notre zone d'étude dispose de l'eau douce et des terres argileuses très propices à l'agriculture et au maraîchage mais demeurent encore non aménagées, ce qui retarde leur exploitation. On y distingue également des activités de pêches, d'élevage, d'artisanat, les activités de petit commerce, etc. Ces activités sont la plupart des activités d'appoint dont les revenus permettent de soutenir les dépenses familiales.

La plupart des terres cultivées par les paysans locaux se trouvent au-delà de notre territoire d'étude. Beaucoup de paysans cherchent des terres de cultures dans la commune de Diannah BA ou de Same Kanta du fait que l'espace communal n'est toujours pas délimité et les parcelles allouées ne suffisent pas pour que les paysans locaux puissent trouver d'espaces suffisants et propices à l'activité agricole. L'agriculture est pratiquée par l'essentiel des ethnies présentes dans la localité. Elle est de type traditionnel et occupe selon nos enquêtes près de 92% des ménages du village.

Les activités agricoles sont principalement réalisées dans deux grandes domaines naturels : la riziculture dans les zones de bas fond et aux alentours du fleuve à l'ouest des habitations et les activités agricoles sur les bas plateaux à l'est des habitations. (Figure4).



**Figure 4 : Disposition des différents domaines agricoles par rapport aux habitations**

Mis à part ces deux domaines d'exploitation agricole, nous avons les cultures de case qui concernent essentiellement le maïs, le maraichage et dans une moindre mesure le mil. L'activité agricole est essentiellement de type sous pluie (hivernage) et concerne les cultures commerciales (arachides, sésames...) et les cultures vivrières (riz, mil, maïs, etc.).

### **I.1. Les cultures commerciales**

L'arachide est la principale culture commerciale et selon nos enquêtes, 64,4% des paysans de la localité s'adonnent à cette spéculation. Ainsi, on rencontre de vastes champs d'arachide non loin du village (Photo5). Les activités de culture d'arachide sont pratiquées de façon dispersée au niveau des bas plateaux. Elles occupent la première place en termes de rendement du fait de l'intérêt que les paysans lui accordent. Elles se vendent plus facilement que les autres spéculations et procurent aux paysans d'importants revenus monétaires. En effet, l'existence des points de vente (magasins communautaires) et d'un prix commun à l'arachide, constitue un avantage qui pousse les agriculteurs à s'intéresser d'avantage à cette spéculation.



**Photo 5 : Champ d'arachide (16/10/2016)**

Il y a également l'histoire du village qui justifie en grand partie l'attachement des populations à la culture de l'arachide. L'environnement économique a également influé sur la production arachidière. Il impose aux agriculteurs des coûts de production très élevés (achat de semence, d'engrais, de matériels et de produits phytosanitaires). En effet, cette culture avait bénéficié avant les années structurelles des subventions qui facilitaient aux cultivateurs l'accès aux matériels et intrants agricoles. La commune dispose également depuis 1963 d'un magasin de stockage de l'Etat d'une capacité de 1000T où habituellement des intrants sont réceptionnés et stockés avant leur cession (photo6).

Cependant, depuis un bon nombre d'années, les apports de l'Etat ont très fortement diminué. Par conséquent, les conditions d'accès aux matériels et intrants agricoles sont devenues très difficiles. Ainsi, le matériel devient vétuste ou inexistant. Les producteurs locaux, pour s'approvisionner en semences ou autres intrants, sont parfois tenus de garder en stock des réserves personnelles ou encore de les trouver sur les marchés.



Photo6: Magasin de stockage communautaire (24/03/2016)

## **I.2. Les cultures vivrières**

Les cultures vivrières se résument à la céréaliculture. Il s'agit essentiellement du riz, du mil, du maïs, du sorgho, et du fonio. Et parmi ces cultures, la riziculture est la plus importante. Elle est pratiquée au bord du fleuve, près des cours d'eau et dans les zones humides. Les autres céréales sont en général cultivées afin de combler les déficits en riz résultant des effets cumulatifs de l'irrégularité des pluies et de la salinité des rizières.

### **I.2.1. La riziculture**

La riziculture est le système agricole traditionnel de toute la région. Elle est caractérisée par des exploitations familiales de petite taille (Ministère de l'Agriculture, 2009). Sa forme d'exploitation est fortement liée au type de sol (CSE, 2008). Il existe ainsi, une riziculture pluviale pratiquée sur les zones de plateau, une riziculture pluviale de nappe sur sols hydromorphes de transition, où l'apport hydrique est assuré par la pluie et par la nappe phréatique, la riziculture de mangrove, pratiquée sur les sols en proximité de la mangrove et la riziculture de bas-fond, caractérisé par la submersion du riz due à l'accumulation des eaux de pluie, pratiquée surtout sur des sols hydromorphes. (Manzelli M et al 2015). Notre domaine est surtout concerné par la dernière et elle est exclusivement réservée aux femmes. Les hommes détenteurs de terres rizicoles n'interviennent que dans le défrichage. La riziculture est pratiquée en général dans les bas-fonds (photo 7). Cependant on peut rencontrer des cas où elle est pratiquée sur les terres du bas plateau pour des raisons comme :

- Le manque d'aménagement pour la récupération des terres salées et inondées,
- La persistance du sel dans certaines rizières,
- L'ensablement de certaines vallées, etc.

La production rizicole au niveau des plateaux est insignifiante. Elle est très faible comparée aux cultures de riz sur les bas fonds. Cette situation s'explique d'une part par le nombre réduit d'agriculteurs. Des variétés à cycle court y sont utilisées. Le semis direct est la technique pratiquée pour la riziculture de plateau. La récolte se fait trois mois après semis.

Avant la sécheresse des années 70, les conditions de développement du riz étaient favorables (abondance des pluies et absence de sel). Ainsi, deux types de cultures rizicoles étaient pratiqués : la culture de submersion et celle de décrue à partir d'octobre-novembre. Aujourd'hui, seule la culture de submersion est pratiquée. Elle se fait dans les bas-fonds avec des variétés à cycle long du fait de la présence permanent des eaux dans ces unités topographiquement basses. Le semis direct et le repiquage sont les deux techniques utilisées dans les bas fonds. Les opérations culturales se résument au désherbage, au labour, au semis ou repiquage et à la récolte. En dehors du labour qui se fait à l'aide de la charrue ou de la daba, le reste des opérations se fait par la main avec tous les risques qu'elles comportent. La riziculture nécessite donc une forte main d'œuvre puisque n'ayant pas modernisée ses techniques de productions : matériels agricoles, intrants, etc. Le principal outil utilisé par les femmes est la daba traditionnelle. Faute de moyens financiers, les femmes utilisent plus de l'engrais organique pour fertiliser les rizières. Après la mise en œuvre du barrage de Diopcounda, la production rizicole a fortement augmenté (deux récoltes en période de forte pluviométrie) à l'exception de la campagne de 2002 qui a enregistré une faible quantité de pluies et une reprise de la salinisation par remontée capillaire dans certaines rizières.



**Photo7: Champ rizicole (16/10/2016)**

Les principaux problèmes de la riziculture à Diannah Malari sont : le manque de matériel agricole moderne, les difficultés d'accès à la terre, le manque de variété de riz tolérant le sel,

le manque de formation et d'encadrement des femmes, l'ensablement des rizières dessalées et inondées en période de hautes eaux et la salinité liée au manque d'eau.

### **I.2.2. Les autres céréales**

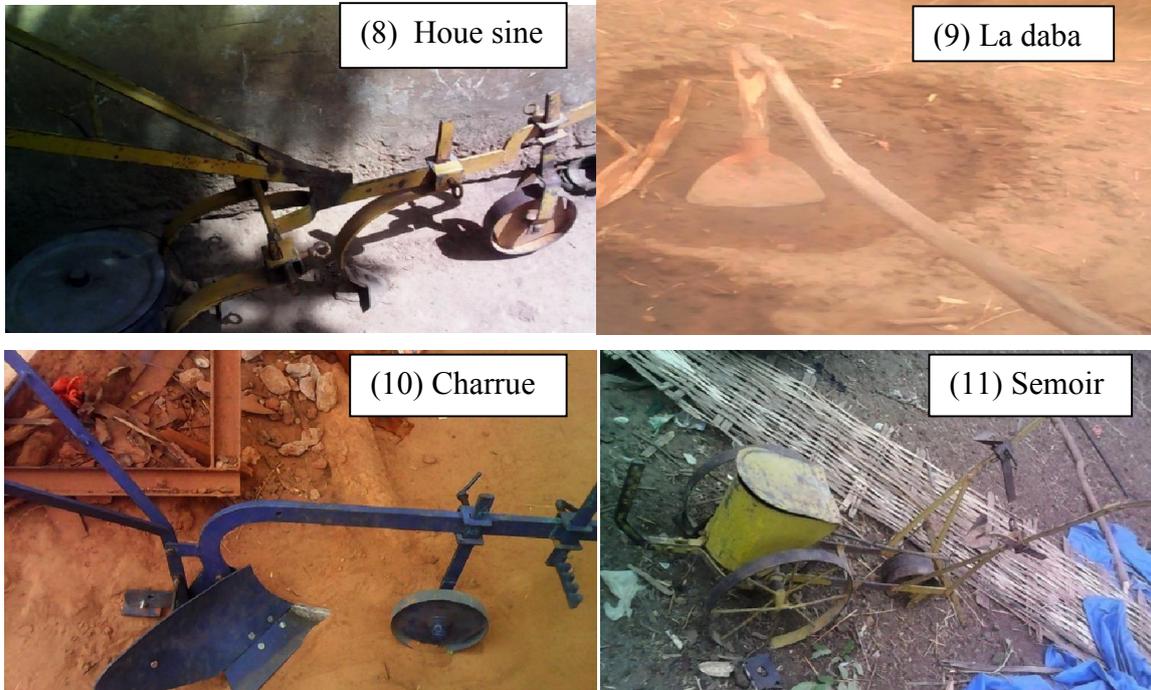
Les autres céréales (mil, sorgho, fonio, et maïs) sont essentiellement cultivées par les hommes dans les champs de plateau. Les opérations culturales se résument aux défrichages, aux labours, aux semis à l'aide de semoir, à l'entretien (binage, sarclo-binage, apport d'engrais) et à la récolte. Ces cultures bénéficient d'un apport en engrais chimique. Il s'agit de l'engrais NPK (azote, phosphore et potassium) et de l'urée. Le NPK est généralement utilisé en engrais de fond c'est-à-dire après défrichage. Il peut cependant être utilisé lors des opérations d'entretien. L'urée est par contre employée uniquement au stade végétatif. Le fumier animal est le plus utilisé. La charrue et le semoir à traction animale (âne ou bœuf) constituent le principal matériel de travail. La houe demeure toujours l'outil traditionnel utilisé principalement par les hommes (photos 8, 9, 10 et 11).

Le maïs est une culture un peu spéciale. Il est présent dans les environs immédiats des habitations du fait des difficultés de gardiennage (attaque des oiseaux granivores et des singes) et bénéficie le plus souvent des fumures ménagères comme fertilisant. On l'appelle aussi culture de case ou « kankan » en langue manding.

Cependant, elle est exceptionnellement pratiquée au niveau des plateaux. C'est un produit de soudure qui vient compléter le riz et le mil dans le dispositif alimentaire des paysans. Il est également utilisé pour l'alimentation du bétail et de la volaille. Le fonio et le sorgho n'occupent pas une place importante dans le système cultural de la zone. Les populations sont d'avantages orientées vers les cultures de riz, de mil et de maïs du fait de leur facilité d'échange avec d'autres produits agricoles et les multiples possibilités qu'ils offrent à la cuisine : couscous, bouillie, etc.

A cause du faible niveau d'intensification, les rendements des produits agricoles ne sont pas très importants dans le village de Diannah Malari. Ils restent insuffisants pour couvrir les besoins alimentaires des populations de la localité. Cette situation est due aux énormes difficultés auxquelles les paysans sont confrontés. Il s'agit : de l'accès difficile à la terre surtout pour les étrangers ; de la dégradation des sols du plateau ; du manque d'intrants ; de la divagation animale ; du manque de formation et d'accompagnement des paysans ; du manque de véritables politiques agricoles locales viables ; de la vétusté du matériel agricole ; du problème d'écoulement des produits agricoles ; du taux élevé de l'intérêt lié au crédit de

campagne, etc. Toutefois, solutionner les problèmes ci-dessus pourrait développer le secteur agricole au grand bonheur des agriculteurs.



**Photos 8, 9, 10 et 11: Matériel de travail champêtre (22/06 2016)**

### **I.3. Le maraichage**

Le maraichage est une culture complémentaire qui génère des revenus aux femmes durant la saison sèche. Il est pratiqué en contre saison par les femmes aux alentours des maisons à la place des cultures de case de la saison pluvieuse. Il se développe timidement dans notre zone. Les légumes cultivées en maraichage sont en générale: la tomate, le bissap, le gombo, le piment, les choux pommes et le diakhatou (photo12).

L'assèchement des puits dû à l'arrêt prématuré de la pluviométrie et l'absence d'encadrement technique, freinent le développement de cette activité. La production est essentiellement écoulee localement sur le marché de Diannah Malari.



**Photo12 : Enclos de maraichage juste derrière une maison (31/05/2016)**

#### **I.4. La culture de la banane**

Comme alternative aux problèmes que rencontrent les agriculteurs, la plantation de banane irriguée est pratiquée au niveau du plateau. Elle constitue un facteur de changement dans la dynamique de production. C'est une activité pratiquée en générale par les groupements d'intérêts économiques (GIE) et qui bénéficient d'un système d'irrigation branché à partir d'un puits-forage. La production de banane est écoulée au niveau de Dakar, de Kolda, de Banjul (Gambie), dans les marchés locaux dont Diannah Malari (photos13 et 14).

Actuellement, la plantation de banane se développe considérablement dans la zone grâce à l'appui financier de l'association sénégalaise de la promotion du développement à la base (ASPRODEB). La culture de la banane est en réalité une activité porteuse d'espoir qui permettra de fixer les jeunes et d'améliorer le revenu des populations locales.

Les populations s'intéressent aussi à l'exploitation des ressources forestières avec la coupe de bois d'œuvre ou de chauffe, de la production de charbon de bois et la vente de plantes médicinales, etc.



**Photo13 et 14: Production de banane (16/10/2016)**

## **II. L'organisation sociale et spatiale des activités agricoles**

L'organisation socio-spatiale du travail reste relativement différente. Bien que très peu importante, la différence au niveau de l'organisation socio-spatiale est une conséquence du rapport de l'ancienneté d'établissement et de la tenure des terres par les différentes ethnies du village. Chez les mandingues, principaux détenteurs des terres, les groupes familiaux appartiennent à un lignage vivant dans une même concession. A la tête se trouve le patriarche qui exerce son autorité sur toute la concession. Il peut être assisté dans sa tâche par ses frères ou fils. Seul les hommes et les nouveaux initiés sont autorisés à participer aux prises de décisions dans le cadre de la gestion des affaires de la concession. Les femmes et les non initiés sont appelés à se soumettre aux décisions prises. La domination des hommes apparait également dans la division du travail. Les hommes s'investissent dans les cultures de mil, de maïs, d'arachide, etc. Ces cultures se font sur les bas plateaux gréseux du continental terminal. Leur production est destinée à l'économie de marché. Les femmes quant à elles, s'occupent de la riziculture et du maraichage. La riziculture est pratiquée dans les zones alluviales appelées localement « faro ». La production rizicole est essentiellement destinée à la consommation du ménage. Le maraichage est pratiqué essentiellement en saison sèche par les femmes aux alentours immédiats des maisons. Les femmes manding se distinguent par leur courage dans le travail. Elles peuvent effectuer quotidiennement des kilomètres à pied pour rejoindre leurs rizières et elles sont les principaux garants de la sécurité alimentaire du ménage.

L'organisation sociale chez les peulhs est assez similaire à celle des mandingues. La différence se situe au niveau de la division du travail qui s'effectue selon les capacités physiques des individus. Ainsi, les femmes peulhs cultivent du riz, mais également d'autres céréales (maïs). Les hommes cultivent de l'arachide, du sorgho, du mil et du fonio. La

production est essentiellement destinée à la consommation du ménage et le surplus est commercialisé. Les peulhs ne sont pas de grands propriétaires terriens contrairement aux mandings. Les biens de productions sont confiés au plus âgé qui se charge de les redistribuer aux membres de la famille.

### **III. Dynamique et facteurs de changement du paysage**

L'étude de l'évolution du paysage agricole du village de Diannah Malari va porter sur trois différentes périodes. Le découpage en périodes de l'évolution du paysage nous permettra de mieux cerner la dynamique temporaire du paysage. Et il va également répondre à des critères logiques en fonction des événements marquant l'histoire du village de façon générale.

D'abord, il y a la période avant l'indépendance jusqu'aux années structurelles (les années 1980), avec le contrôle des activités agricoles par les compagnies PETERSEN, MOREL ET PROM. Durant cette première période, la culture arachidière dominait toutes les autres cultures en période d'hivernage, la plupart des activités du village étaient liées à la culture de l'arachide, sa commercialisation, à son transport etc. Les cultivateurs pouvaient avoir des prêts financiers auprès des compagnies et développer les moyens de production, se procurer d'intrants agricoles à temps et par la même occasion augmenter les rendements des champs. C'est durant cette phase que le secteur agricole a connu ces plus grands moments dans ce village.

Ensuite, il y a eu la phase qui a suivi juste le départ des compagnies agricoles qui coïncidait avec les années structurelles jusque dans les années 2000. Pendant cette seconde période, le paysage agricole était fortement marqué par le départ des compagnies, la forte diminution de la pluviométrie et le désengagement de l'Etat dans le secteur. Ainsi, les cultivateurs étant très familiers à la culture de l'arachide, ils eurent d'énormes difficultés pour se reconvertir et s'adapter à la nouvelle donne. Ainsi, il a fallu par la suite introduire une autre espèce de l'arachide à courte durée culturale (variété 55-437) localement appelée « BOURGOUSSE » et de ce fait organiser des voyages vers Dakar où elle est commercialisée.

Enfin, nous avons la dernière phase juste après les années 2000 jusqu'à nos jours. Cette phase est marquée par une forte diminution des activités agricoles. C'est pendant cette période que la localité a connu le plus le phénomène de l'exode rurale. Les jeunes ont fortement émigré vers d'autres horizons. Nous avons aussi un autre facteur très important qui s'est d'avantage manifesté pendant cette époque : l'accès à la terre. Au cours de cette époque, le village a enregistré beaucoup de nouvelles installations et une expansion de son habitat grâce aux constructions nouvelles et aux achats de terrains d'habitation vers les terres de culture. A cet

effet, nous avons noté un recul des parcelles de cultures au dépend des nouvelles constructions. Au niveau social, l'éclatement de la cellule familiale et la forme de tenure traditionnelle des terres ont bouleversé la solidarité sociale et par cette même occasion, les détenteurs des terres ont fortement diminué les prêts de parcelles de cultures.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **ENJEUX ET PROBLEMES AUTOUR DES QUESTIONS FONCIERES A DIANNAH MALARI**

La question foncière est devenue un sujet qui alimente de nombreux débats. Elle est le principal moyen de production en milieu rural. Elle est devenue un sujet très sensible du fait de sa disponibilité, de la forme de tenure familiale au niveau local et soulève de nombreuses questions à savoir : Quels sont les types de gestion qui s'appliquent à telle ou telle autre terre ? Quels sont les modes d'acquisition qui prévalent sur ces terres ? Quels sont les types de mise en valeurs applicables sur les terres ? Est-ce que les types d'exploitations appliqués sur les terres sont optimaux et durables ? Etc.

### **CHAPITRE 3 : ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

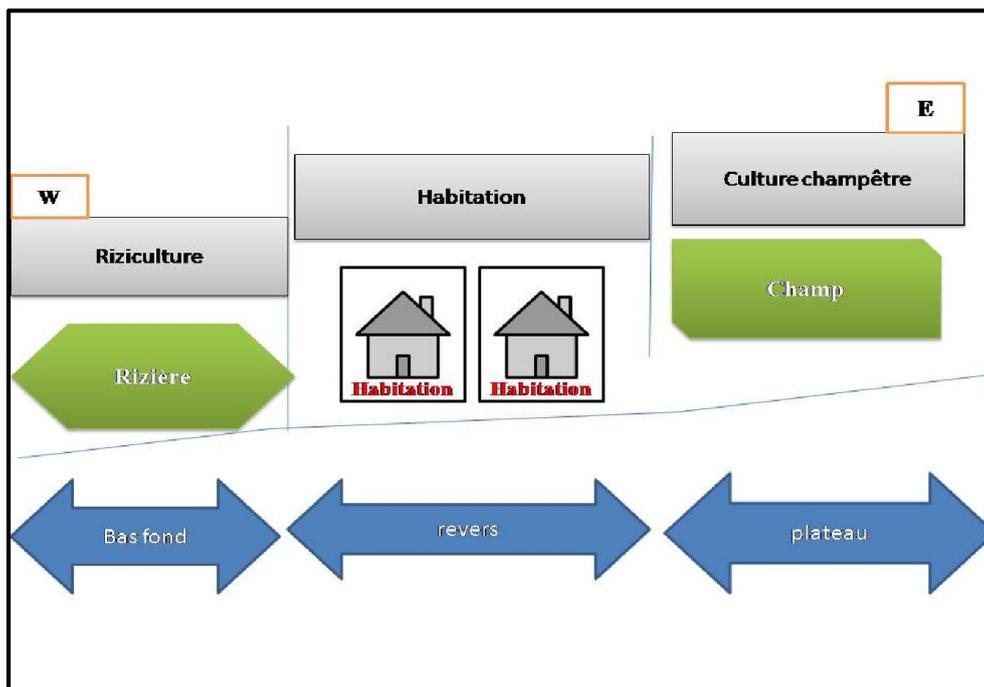
Le développement du secteur agricole à Diannah Malari ne peut qu'être bénéfique pour les populations de la localité du fait qu'elles sont majoritairement paysannes. De ce point de vu, le développement agricole peut engendrer une amélioration du niveau social des populations en augmentant les revenus des ménages et par conséquent, engendrer un développement social et économique du village.

#### **I. La répartition des ressources de production**

Les ressources de production dont disposent les populations locales sont surtout les moyens matériels et financiers de production agricoles et les terres aptes à l'agriculture. L'étude de la répartition des ressources va nous permettre d'abord de localiser les différentes unités agricoles par rapport à la topographie du paysage, ensuite faire une analyse de la disponibilité du matériel agricole et enfin, déterminer la répartition sociale des moyens de production (la terre).

Une étude sur la localisation des unités de production agricoles du village montre que la disposition suit une logique suivant les types de sols mais aussi, à une moindre mesure, par rapport à la dénivellation du paysage (la topographie). La disposition et l'organisation spatiale est bien définie au niveau de la figure 5.

Les activités de cultures d'arachide, de céréales se font au niveau des terres du plateau vers l'est du village. La riziculture se pratique au niveau des bas-fonds ou vallées alluviale et sur les berges du fleuve à l'ouest comme le montre la figure 5 qui met en exergue l'activité agricole par rapport à la topographie du paysage. Quant au maraichage et de certaines cultures de soudures comme c'est le cas avec le maïs, elles se pratiquent entre les maisons. Ce sont des cultures de cases.



**Figure 5 :** Situation des unités culturelles par rapport à la topographie

Cette répartition spatiale des activités agricoles est aussi dictée en grande partie par la nature des sols. Au niveau des bas-fonds, on rencontre des sols hydromorphes : ils sont bons pour la rétention de l'eau et sont aussi très fertiles car ayant une forte teneur en sédiments. On y pratique la riziculture et le maraichage de contre saison. Au niveau du plateau, on rencontre les sols ferrugineux tropicaux et les sols ferralitiques rouges. Ils sont de façon générale profonde et aéré. Facilitant ainsi leur travail et le développement des racines des plantes. Ce sont des terres aptes à l'agriculture.

Pour ce qui est de la tenure des terres, l'essentiel des terres sont détenues respectivement par quelques familles mandingues (DRAME ou FATY) du village de Kerewane et (SOUANE ou CISSE) de celui de Diannah BA. La forme de gestion reste traditionnelle et l'accès à la propriété terrienne se fait soit par héritage ou dans une moindre mesure par achat. Sinon, l'essentiel des paysans du village de Diannah Malari empruntent leurs parcelles de culture aux familles détentrices de terres. Et même à l'intérieur du village, pour disposer d'une parcelle d'habitation, ces derniers sont impliqués pour la plupart dans les transactions.

## II. Acteurs autour des questions foncières

Les acteurs qui interviennent au niveau du foncier sont entre autre les populations qui détiennent des terres par la voie traditionnelle, la commission domaniale instituée par le conseil municipal et les services des impôts et domaines via le cadastre.

- Les premiers sont les principaux acteurs dans la localité du fait de la prédominance du régime traditionnelle dans l'administration des terres. Ils sont peu nombreux et héritent de vastes étendues de terres de leurs arrières grands parents. Il s'agit de quelques familles du village de Diannah BA ou de Kerewane. Dans le cadre de l'acquisition de parcelles de culture ou d'habitation, l'intéressé(e) s'adresse toujours à eux. C'est soit pour l'achat, soit pour un prêt ou encore pour une location. Au niveau des transactions foncières ils sont toujours impliqués car leur désaccord constitue souvent un grand obstacle dans l'échange ou le prêt. Cependant, il est devenu difficile maintenant d'avoir une parcelle auprès des propriétaires de terres du fait de l'éclatement de la cellule familiale. Ainsi, la plupart des terres sont détenus par de nombreux chefs de familles parce qu'étant les héritiers ou les descendants.
- Les seconds sont la commission domaniale qui représente la municipalité. C'est la commission qui est chargée de régulariser au niveau municipale les acquisitions foncières. Elle est généralement dirigée par un Président de commission domaniale pour le compte de la mairie. La mission principale de cette commission est d'arbitrer les transactions portant sur le foncier : c'est-à-dire lors d'un achat de parcelle, la commission participe à la prise des dimensions et note toutes les informations nécessaires portant sur la parcelle pour pouvoir, une foi siégé, faire une délibération et fournir à l'acquérant des documents du genre attestation d'occupation, acte de cessation, délibération, etc.
- Le troisième acteur est le service des impôts et domaine (le cadastre). Les impôts et domaines jouent un rôle déterminant en matière domaniale. Ils s'occupent d'abord de l'enregistrement de tous les actes portant sur les immeubles. Ils s'occupent ensuite de la mutation des terres immatriculées au profit des nouveaux acquéreurs. Autrement dit, ils retracent le mouvement des terres, s'occupent de l'immatriculation des terres, de la tenue du livre foncier, de l'établissement et de la délivrance des titres foncières, ils sont les véritables gérants des terres. C'est une institution de l'Etat et par délégation de pouvoir, ils s'occupent de la gouvernance des différents domaines du foncier.

Dans le cadre de leurs travaux, ils disposent de tous les outils nécessaires (plan de délimitation, plan cadastrale, les plans d'urbanisme, les schémas directeur, etc.) pour situer, localiser, limiter une parcelle, retracer l'historique de la succession concernant une propriété.

Et de façon plus large encore, faire le suivi de la dynamique des terres. En ce qui est de l'intervention des impôts et domaine dans le cadre de la procédure de mutation de l'acte administratif d'attribution d'un terrain du domaine national, on parle de **régularisation**.

En effet, le cessionnaire, muni de l'acte de cession et de l'original de l'acte administratif d'attribution établi au nom du cédant, se rapproche de l'autorité qui a délivré cet acte pour lui demander d'établir en son nom un nouvel acte. En lieu et place du cédant, l'autorité administrative inscrit sur le registre foncier le nom du cessionnaire. Elle lui délivre alors un autre acte administratif d'attribution d'un terrain du domaine national portant la mention « **régularisation** ».

Il est important de signaler que leur rôle est capital en ce qui est de la gouvernance des terres. Bien que très importante, leur intervention à Diannah Malari est très minime voire inexistante. Cette institution fait face à de nombreuses contraintes, dans l'accomplissement de leur travail : le pouvoir des autorités traditionnelles, le clientélisme politique, le manque de sensibilisation, etc.

### **III. Création d'emploi**

Au Sénégal, l'activité agricole occupe une part importante d'environ 70% de la population active (NPIA, février 2010). Et le village de Diannah Malari n'en fait pas exception. L'essentielle des ménages du village sont agricoles. Ce secteur emploie une importante main d'œuvre compte tenu du matériel encore rudimentaire qui est presque devenu inexistant.

Les travaux d'aménagements et d'entretiens des cultures se font sans matériels agricoles modernes et par les mains. Ainsi, on note de longues et fastidieuses heures de travail des agriculteurs pour arriver à prendre en charge les champs d'arachides et de céréales des hommes et des rizières et maraichage pour les femmes. Le secteur agricole utilise un nombre très important de main d'œuvre pour les travaux et son développement. Par exemple, pendant l'hivernage, les cultures arachidières et céréalières permettent d'employer beaucoup de travailleurs saisonniers « soursghas » dont la plupart sont d'origine extérieure au village

Par ailleurs, le village dispose d'un grand champ de bananes de 20 ha de superficie et de 174 membres constitués en GIE. Le GIE est fonctionnel depuis 1984 jusqu'à nos jours. Son entretien quotidien lui permet d'absorber un nombre conséquent en ce qui est de la main d'œuvre. Ce GIE crée aussi de nombreuses autres activités connexes reliées directement à son existence (commercialisation, transport, gardiennage etc.) mais il est aussi important de

signaler que tous les membres du GIE ne sont pas originaires du village de Diannah Malari. Il y a des membres qui viennent des villages environnants.

#### **IV. Lutte contre la pauvreté**

L'agriculture constitue le principal moyen dont dépendent les petits paysans ruraux pour produire la nourriture nécessaire à leur subsistance mais également nourrir une population en progression constante. Malgré la problématique de l'accès aux ressources de production, l'agriculture subit de nos jours une pression de plus en plus forte. Cette pression est due à la combinaison de beaucoup de facteurs dont la dégradation continue des terres les plus fertiles ; la croissance démographique qui s'accompagne d'une demande en espace et en produits alimentaires de plus en plus importante etc.

L'agriculture joue un rôle prédominant dans la vie socio-économique des populations du village. Elle emploie la majorité de la main d'œuvre du village et a un fort impact sur les autres secteurs de l'économie locale. A l'échelle locale, le secteur agricole est considéré comme le secteur porteur de toutes les activités et en plus, il est le moteur de la croissance économique local. En effet, toutes les activités se rapportent à l'agriculture. Le dynamisme de certains secteurs comme le commerce se rapportent directement à l'agriculture. Autrement dit, c'est soit les produits agricoles qui sont le plus commercialisés au niveau local ou encore c'est les retombées du secteur agricole qui permettent de financer la plupart des activités économiques des populations. Ainsi, l'agriculture reste l'instrument fondamental du développement local et de la réduction de la pauvreté au niveau local.

Vu les potentialités agricoles dont regorge la localité et de manière générale toute la région naturelle et la situation socioéconomique des populations, la promotion de l'agriculture peut être un excellent moyen pour les autorités compétentes de poursuivre la lutte contre la pauvreté et la faim dans toute la région naturelle de façon générale et à Diannah Malari de façon particulière. Il est important de savoir que l'agriculture ne pourra pas à elle seule réduire massivement la pauvreté, mais elle reste une composante très efficace et doit ainsi, se trouver au centre de toutes stratégies de lutte contre la pauvreté et du développement social des populations rurales.

L'agriculture a servi de fondement à la croissance et a permis de faire reculer la pauvreté dans de nombreux pays. De ce fait, nous pourrions en profiter si les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds acceptent de consentir plus d'efforts dans ce secteur.

Pour mettre l'agriculture au service du développement, il faut concevoir des mesures d'accompagnement et mettre en place des politiques adaptées aux conditions économiques et

sociales de nos localités, mobiliser plus l'appui politique, et améliorer la gouvernance dans l'agriculture. Ces moyens sont, notamment, l'accroissement des actifs des ménages pauvres, de la productivité des petits producteurs et de l'agriculture en général et la création d'opportunités dans le cadre de l'économie rurale non agricole que les ruraux pauvres peuvent saisir.

## CHAPITRE4 : LES PROBLEMES FONCIERS

Le foncier est une question très sensible et complexe dans la région naturelle de la moyenne Casamance de façon général et à Diannah Malari en particulier. Beaucoup de problèmes et de conflits surgissent entre les populations mais aussi entre population et administration territoriale. Les problèmes sont souvent liés à la forme de tenure et de gestion des terres, aux difficultés d'accès à la terre, aux problèmes de mise en valeur des terres, etc. Ainsi, Ces problèmes portent atteinte aux activités socioéconomiques des populations et surtout celles agricoles.

### I. La forme de gestion du foncier dans la localité

Nos enquêtes de terrain on révélées que la forme de gestion foncière est celle traditionnelle. Concernant les terres de la localité, il n'y a pas de texte qui justifie la propriété de la terre ni de matérialisation physique sur le terrain (tableau1). Le mode de tenure des terres est défini par le droit d'héritage ou par une transaction entre un cédant et un acquéreur. Le système agricole rural est souvent assimilé à une agriculture extensive, associée à des techniques culturelles traditionnelles sinon archaïques et à l'absence de professionnalisme, réduite ainsi à une économie de subsistance etc. Autant de qualificatifs qui caractérisent les paysans africains et entretiennent une image de profond conservatisme.

Cette perception est étroitement associée à la permanence des droits fonciers coutumiers. On entend par gestion coutumière des terres les systèmes au sein desquels les pouvoirs locaux (villageois, lignagers, familiaux, etc.) jouent un rôle encore important dans l'affectation des terres et dans la régulation des droits d'usage. Ces droits sont profondément associés à une forme de légitimité historique et politique de pouvoirs locaux (lignage, chefferie) ou familiaux (autorité du chef de famille, droit d'aînesse), qui assurent l'application de l'ensemble des règles collectives. Il s'agit le plus souvent d'assurer la coexistence des différents usagés des ressources et du foncier de façon à maintenir une cohésion sociale dans le temps. Héritages, dons, locations, intégration de nouveaux arrivants et accueil des transhumants font partie des questions gérées par ces droits coutumiers. Cette gestion collective des terres est encore souvent considérée, par la plupart comme obsolète et inefficace à assurer une gestion durable des ressources et par conséquent ne répondent pas aux politiques nationales de développement rurale. D'après nos investigations sur le terrain d'étude, 98,6% des enquêtés confirment que le mode de gestion des terres locales est de forme coutumière (traditionnel).

**Tableau 1 : forme de tenure des terres**

<b>tenure fonciere</b>	<b>Nb. cit.</b>	<b>Fréq.</b>
Non réponse	1	1,4%
traditionnelle	72	98,6%
legislative	0	0,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

La plupart des terres agricoles, qu'elles soient situées dans le village de Diannah Malari ou dans l'espace communale (village de Diannah Malari et village de Kerewane), appartiennent à quelques familles du village de Diannah BA situé à peu près 2km du village de Diannah Malari sur la route de Kolda. Cette situation s'explique par le fait que ces familles furent les premières à s'installer dans ce secteur. Le second village détenteur de terres relativement importantes est celui de Kerewane. Par conséquent, nombreux sont les cultivateurs du village de Diannah Malari qui sont dans l'obligation d'emprunter des terres pour les besoins de cultures.

Dans la société traditionnelle des mandingues, la solidarité fut très développée en ce qui a trait au régime foncier. En effet le système de cession provisoire (à moyen ou long terme) est toujours de vigueur entre les détenteurs et les non détenteurs de terres. Les familles peulhs et Manjaques sont les bénéficiaires de ces prêts qui se font en général sans contre partie. Mais il arrive parfois que la dime « zakate » qui représente 1/10 de la récolte soit versée après chaque campagne agricole auprès du propriétaire des terres. Seuls les hommes ont le droit de prêter une terre, les femmes se limitent essentiellement à l'exploitation même si par ailleurs elles peuvent être des propriétaires terriennes.

L'adoption de la loi sur le domaine national en juin 1964 a fortement brisé cette solidarité entre population. En effet, dans son article premier, cette loi stipule que : « *Constituent de plein droit le domaine national, toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques à*

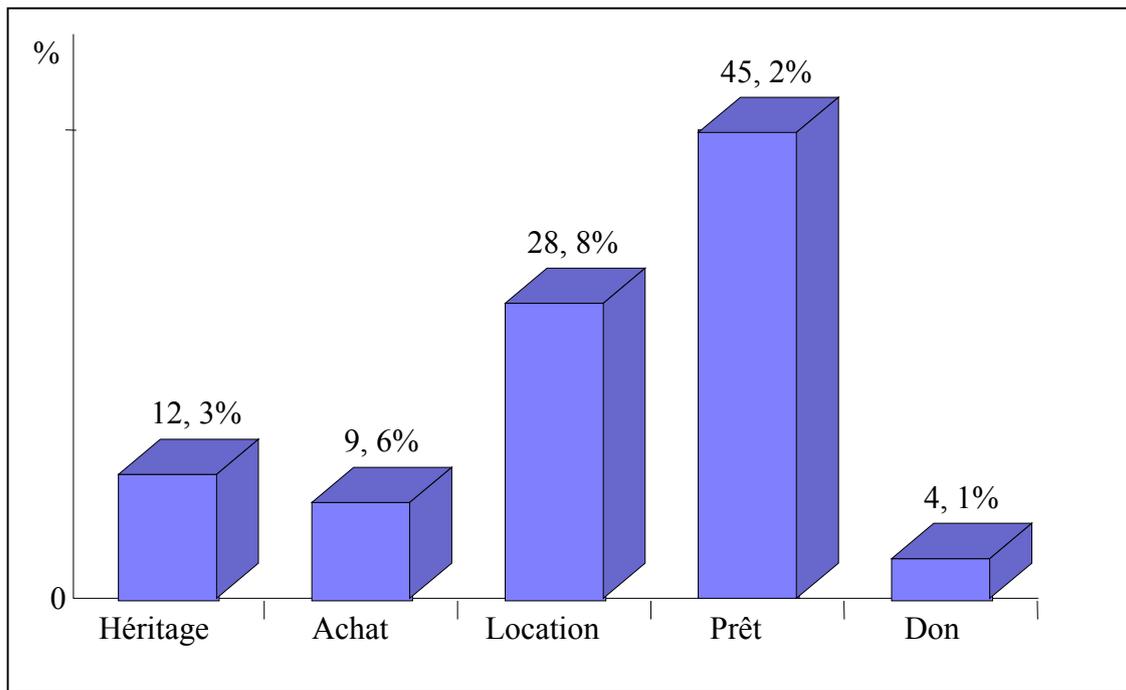
*la date d'entrée en vigueur de la présente loi* ». Autrement dit, toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite dans la conservation des hypothèques constituent de plein droit le domaine national.

Cependant, elle a été fortement contestée par les propriétaires traditionnelles de terres. Ces derniers ont, par prudence, arrêté de consentir des prêts pour éviter que les personnes ayant bénéficié de ces prêts se réclament propriétaires des terres cédées. Dans notre zone d'étude, de telle situation se sont souvent produites, réduisant ainsi fortement la solidarité entre population. La gestion des terres dans la zone obéit à la tenure traditionnelle, généralement respectée par tous les utilisateurs, mais également par les autorités locales. Le conseil communal reste passif face aux attributions de terres compte tenu des réalités qui prévalent dans la zone.

## II. Les formes d'accès à la terre

Généralement, il existe différentes formes d'accès à la terre à Diannah Malari.

Pour ce qui est des parcelles d'habitation, la forme la plus récurrente est l'achat ou encore l'héritage. La première, lie un propriétaire terrien à un acquéreur moyennant une somme fixée par les deux parties concernées. Elle se fait généralement devant des témoins invités par le cédant et l'acquéreur. La seconde est plutôt naturelle et suit les liens sanguins entre le cédant et l'acquéreur. Ici, il s'agit d'une transmission d'un bien entre un parent et son enfant sans contre parti. Pour ce qui est des terres de culture, les formes d'accès hormis les deux précédentes formes que nous venons de citer, sont : le prêt, la location et le don. Le prêt et la location sont les deux formes les plus fréquents (figure 6) du fait que la majeure partie des cultivateurs ne disposent pas de terre. Dès lors, ils se trouvent dans l'obligation d'emprunter ou de louer une parcelle pour une année. En ce qui concerne le prêt, il est plus fréquent et représente 45,2% des formes d'accession à la terre contre 28% pour la location.



**Figure 6 : Les formes d'accès à la terre.**

### III. La pluralité des sources de légitimité

Est légitime, toute chose ou fait qui est juridiquement fondé et reconnu conforme à la loi, au droit. Le droit est une prérogative attribuée à un individu. Et l'individu, en tant que sujet de droit, peut jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation. Il s'agit, en fait, des rapports qui puissent s'établir juridiquement entre des personnes ou entre des personnes et des choses. L'étude de la nature et du régime juridique des sols qui forment des ensembles relève du droit foncier. Le droit foncier est en effet constitué par les règles applicables aux fonds de terre : à la loi. Elle peut cependant être moderne ou traditionnelle. Dans le cadre de notre étude, nous cherchons à comprendre le fondement de la légitimité des formes de tenure foncières à Diannah Malari et de façon plus spécifique les terres agricoles. Il y'a essentiellement deux formes de tenure foncières à Diannah Malari.

La première et la plus représentative est celle traditionnelle qui concerne l'essentiel des terres agricoles et les habitations. Et nous avons aussi la tenure de forme législative très peu représentative. L'existence de ces deux différentes formes de tenures foncières entraîne de nombreuses difficultés à la mise en valeur des terres.

La première, la forme de tenure traditionnelle, est celle qui est la plus représentative et la plus connue par les populations locales. Les lois coutumières sont bien respectées à tous les

niveaux de la couche sociale et c'est ce qui justifie sa prédominance et sa force dans cette localité. Elle se caractérise par une absence générale de matérialisation physique (écrits ou limites) des espaces, et la transmission se fait de parents à enfants, de génération en génération. Elle est surtout légitimée par les droits coutumiers d'accès à la terre: les droits du premier occupant, les droits de hache, de feu, de sabots etc.

En ce qui est de la forme législative, elle est très peu représentative dans notre zone d'étude. Elle n'est surtout pas connue par la plupart des populations et c'est ce qui explique le fait qu'elle soit peu représentative. Il est ainsi nécessaire de signaler qu'elle porte en général sur quelques parcelles d'habitations.

Pour ce qui nous concerne, il est nécessaire d'abord de chercher à comprendre le fondement même de cette dernière, pour pouvoir ensuite comprendre les positions des populations par rapport à celle-ci. La gestion du foncier au Sénégal répond à un ensemble de textes et lois qui justifient toute intervention dans l'étendue du territoire national. Le foncier est divisé et géré sous trois grands domaines à savoir : le domaine des particuliers, le domaine de l'Etat et le domaine national qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude. (Tableau2)

### **III.1. Le domaine des particuliers**

Il est régi par le décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncier en Afrique occidentale française. C'est sur la base de ce texte qu'est délivré le titre foncier définitif dit inattaquable. Il garantit aux titulaires des droits réels sur les terres et les immeubles qu'il possède.

### **III.2. Le domaine de l'Etat**

Ce domaine est régi par La loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant création du domaine de l'Etat. La gestion de ce domaine est scindée en domaine public et en domaine privé. Ces domaines s'étendent sur tous les biens et droits immobiliers qui appartiennent à l'Etat. L'article 4 de la loi 76-66 distingue le domaine public naturel qui porte sur les éléments naturels et celui artificiel qui résultent du travail de l'homme. Le domaine public est un domaine affecté à l'usage de tous les services publics. Ce domaine connaît des composantes originales telles que l'espace aérien, de la mer territoriale, du sous-sol et de l'eau.

Entre dans le domaine privé de l'Etat, tous les biens dont l'Etat est propriétaire et qui ne sont pas classés dans le domaine public. On oppose au domaine privé de l'Etat, le domaine privé non affecté. Le domaine privé affecté comprend les immeubles mis gratuitement à la

disposition des services de l'état pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement aux termes de l'article 35 de la loi 76-66. Le domaine privé non affecté comprend les terrains, bâtis ou non, qui vont être mis à la disposition des particuliers.

### **III.3. Le domaine national :**

Le domaine national a été créé par la loi n° 64-46 du 17 Juin. Constituent de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Ne font non plus partie de plein droit du domaine national les terres qui à cette date font l'objet d'une procédure d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'État.

La gestion des terres du domaine national sont classées en quatre catégories :

**Les Zones urbaines :** Elles sont constituées par les terres du domaine national situées sur le territoire des communes et des groupements d'urbanisme prévus par la législation.

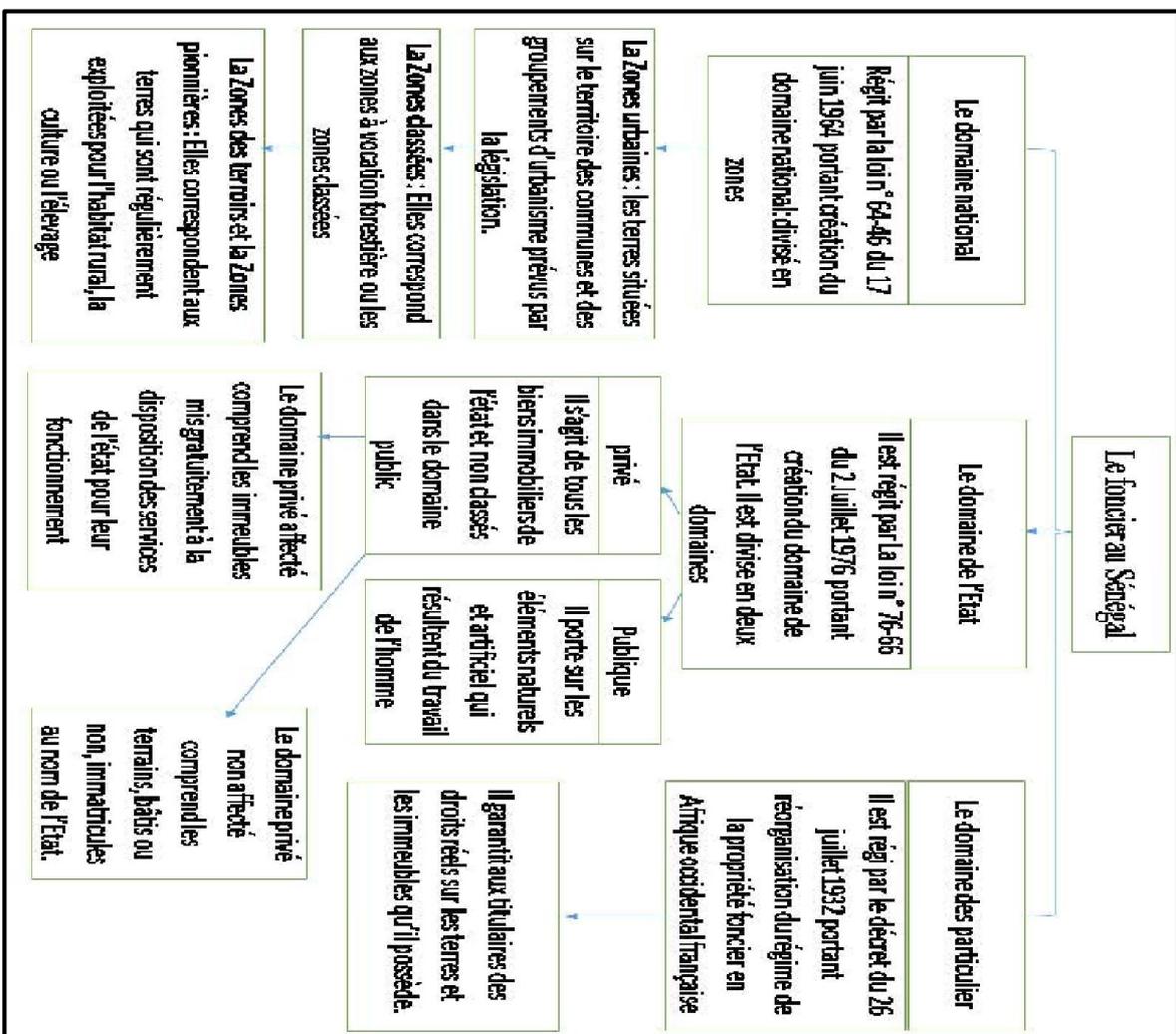
**Les Zones classées :** Elles sont constituées par les zones à vocation forestière ou les zones de protection ayant fait l'objet d'un classement dans les conditions prévues par la réglementation particulière qui leur est applicable. Elles sont administrées, conformément à cette réglementation.

**Les Zones des terroirs et les Zones pionnières :** Elles correspondent aux terres du domaine national autres que celles situées dans les zones urbaines et classées. Elles correspondent en principe, aux terres qui sont régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage. Ces dernières sont affectées aux membres des communes qui assurent leur mise en valeur et les exploitent dans les conditions fixées par décret sous le contrôle de l'Etat et conformément aux lois et règlements prévus par la loi.

Notre terrain d'étude entre dans le cadre de cette dernière partie à savoir la zone des terroirs. Cependant, elle n'entre pas dans ce système de gestion du fait de la domination des formes traditionnelles. Par ailleurs, au niveau du village, il existe peu de titres fonciers et aussi très peu connus par les populations car ils datent de très longue date. Ces titres fonciers sont au nom des anciens employés des grandes compagnies qui étaient dans le village.

Le conflit le plus marquant dans le village opposait le premier maire de la commune à l'église catholique en 2012. Un conflit dû par deux différentes formes de tenure sur la même parcelle. Cependant, la plupart des conflits sont dus à des problèmes de limite ou encore deux personnes qui se réclament d'une même parcelle parce qu'ayant payé un même terrain auprès de deux différentes personnes.

Tableau 2 synthèse de la législation foncière au Sénégal



#### **IV. L'inadéquation de la gestion juridique et celle traditionnelle de la terre**

Dans le PAKAO de façon générale, on note la présence à la fois d'une législation foncière issue du droit juridique et des pratiques coutumières bien ancrées qui se superposent, dans bien des cas, avec le droit musulman. Cette situation conduit à des pratiques foncières hybrides et difficilement maîtrisables notamment par les populations locales. La coexistence de ces deux différentes formes de gestion du foncier, à savoir celle juridique et celle traditionnelle, réduit considérablement les possibilités de mise en valeur des terres et rend difficile l'accès aux investissements pour développer le secteur agricole. La forme de gestion traditionnelle des terres est la forme la plus ancienne. Elle trouve sa légitimité dans les droits coutumiers (droits de feu, droit de hache ou encore le premier occupant).

Dans la société traditionnelle africaine, *« la terre est considérée non pas seulement comme un bien économique ou environnemental, mais également comme une ressource sociale, culturelle et ontologique. La terre demeure un facteur important dans la construction de l'identité sociale, dans l'organisation de la vie religieuse et, la production et reproduction des cultures [...] De fait, la terre est partie intégrante de la spiritualité même de la société. »* (kandine 2008)

Le Sénégal est peuplé par diverses ethnies et à cette diversité ethnique correspond une diversité de traditions agraires, culturelles et organisationnelles. Selon PELISSIER (1966), les Wolofs (au Nord et au Centre du pays) et les Mandings (en moyenne Casamance) ont, dans leur histoire, élaboré des institutions structurées compte tenu de leurs traditions plus guerrières qu'agraires; les Diolas et les ballants (en basse Casamance), quant à eux, ont connus dans leur histoire des sociétés égalitaires mais inorganisées politiquement. Entre ces extrêmes, un cas mixte, les Sérères, population égalitaire, qui ont pu rester fidèles à leurs traditions agraires et à leur organisation familiale, religions et langues en se dotant de structures politiques exogènes mais fortement assimilées et donc contrôlées par la base essentiellement paysanne.

La forme de tenure traditionnelle domine largement dans le PAKAO et en zone rurale de façon générale. Elle constitue la principale forme de tenure à Diannah Malari. Dans plusieurs localités du pays, la terre est régie par un système de possession traditionnelle qui est souvent utilisé par les ruraux dans la gestion du foncier. A l'opposé, l'Etat a élaboré plusieurs lois sur le foncier mais celles-ci ne sont pas souvent mises en œuvre du fait de leur caractère inopérant. Tout cela rend difficile la compréhension du système juridique du foncier.

La gestion législative devait garantir aux populations, la possibilité d'accéder aux terres avec des démarches juridiquement plus rationnelles et moins difficiles. Elle doit se baser sur des textes et lois qui définissent tous les aspects et donne l'ensemble des informations par rapport au domaine et les découpages des domaines en zones spécifiques d'intervention. Ce découpage en domaines et en zones du foncier est affecté aux administrateurs territoriaux en différents niveaux de compétences. L'existence de deux différentes formes de gestion du foncier, à savoir celle juridique et celle traditionnelle, réduit considérablement les possibilités de mise en valeur des terres et rend difficile l'accès aux investissements pour faire le développement du secteur agricole.

Diannah Malari se trouve dans le domaine national et plus particulièrement dans la zone des terroirs. Les services compétents de l'Etat n'interviennent presque pas dans cette localité. Cette situation est due à des causes souvent politiciennes.

En effet dans le PAKAO, les politiques donnent un grand pouvoir aux autorités coutumières et maraboutiques. Par conséquent, ces dernières dominent très largement le domaine foncier surtout situé en zone rurale.

## TROISIEME PARTIE : IMPACT DES PROBLEMES FONCIER SUR L'AGRICULTURE ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPEES PAR LES POPULATIONS

L'activité agricole est trop dépendante de la terre et de l'ensemble de ces caractéristiques. Il est important de signaler que dans nos pays, l'activité agricole n'est possible que si l'on dispose d'une terre où la pratiquer car la terre constitue ici le principal outil de production agricole. Les types de sols et ces caractéristiques intéressent les agriculteurs afin de pouvoir bien mener leurs activités. Ainsi, tout ce qui est lié à la terre impacte par cette même occasion les activités agricoles. Autrement dit, les problèmes fonciers affectent forcément l'agriculture. Ainsi, dans le village de Diannah Malari, les populations ont tendance à développer des stratégies qui leur permettent de surmonter les difficultés auxquelles ils font face

## **CHAPITRE5 : IMPACTS DES PROBLEMES FONCIERS SUR LES ACTIVITES AGRICOLES ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPES PAR LES POPULATIONS**

Les impacts des problèmes fonciers sur les activités agricoles sont nombreux et tous aussi variés les uns que les autres. Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons essentiellement aux difficultés d'investir, à la faible mise en valeur des terres et à la dépendance extérieure vis-à-vis des produits agricoles ou maraichers. Face à ces problèmes fonciers les populations développent différentes stratégies d'adaptation. Les stratégies sont parfois collectives (en formant des associations, des GIE, des collectifs, etc.) ou encore individuelles. Parmi les stratégies locales, nous constatons que les populations ont tendance à avoir un certain niveau organisationnel, à rechercher des terres de culture à l'extérieur du village ou encore à changer d'activités socioprofessionnelles. (Figure 8)

### **I. Les difficultés d'investir sur les outils de production agricole**

Les problèmes fonciers impactent beaucoup sur les activités agricoles. Les difficultés d'accès à la terre liées à la pluralité des sources de légitimité et la recrudescence des conflits fonciers font que les investissements sont très minimes dans la localité. En effet, les paysans de la localité sont en face d'un dilemme qui est celui de l'investissement sur le matériel agricole et sur les intrants. En ce qui concerne les parcelles de cultures qui sont la première et principale source de production, la plupart des acteurs empruntent ou louent une terre pour y mener leurs activités agricoles en période d'hivernage. Il est important de signaler que l'emprunt est saisonnier et doit être renouvelé chaque saison. Il arrive que le demandeur ne reçoit pas l'espace qui lui est nécessaire ou encore qu'on ne lui donne pas les terres dont il a vraiment besoin. Face à cette situation, il devient très difficile d'investir dans ce secteur car il est peu évident que l'on puisse rentabiliser son investissement.

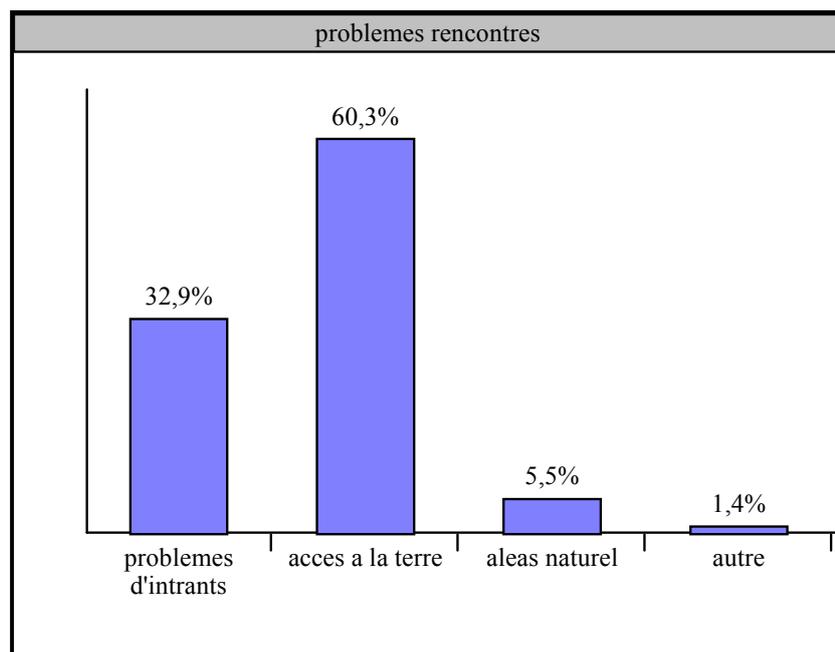
Parfois, il arrive que certains paysans prennent des prêts auprès de la caisse du Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) du village. Ces prêts ne sont surtout pas très importants et ne permettent pas de procéder à de gros investissements. Ils sont surtout destinés à la réparation du matériel agricole existant, à soutenir les dépenses familiales et aussi à mener des activités parallèles (le commerce et la restauration pour les femmes, l'élevage pour les hommes, etc.) afin d'avoir des ressources additionnelles et soutenir les dépenses alimentaires de la famille.

## II. Faible mise en valeur des terres

Une autre conséquence des problèmes fonciers sur l'activité agricole est le faible niveau de mise en valeur des terres agricoles. Précédemment, nous avons montré qu'il y'a un grand potentiel agricole tant du côté des sols que de celui de l'importance de la pluviométrie.

La faiblesse de la mise en valeur des terres est le résultat de diverses réalités parmi les quelles, nous avons :

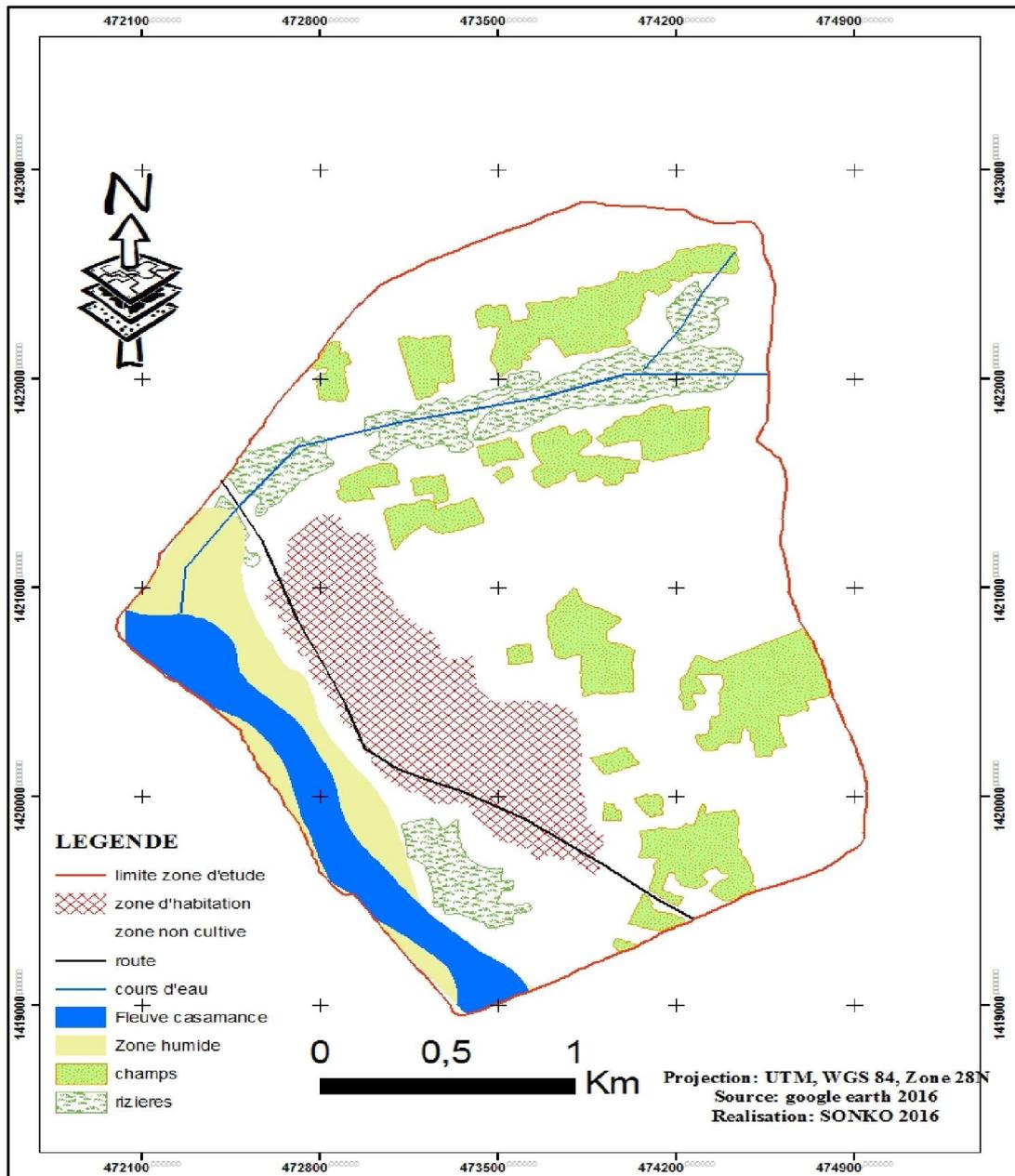
Le problème de l'accès aux terres de culture qui est principalement lié à la forme de gestion traditionnelle qui s'y applique. Cette forme de gestion est peu adaptée et mal appréciée par les populations locales. A cote de celle-ci, le secteur agricole local fait face à des problèmes d'accès aux produits phytosanitaires et aux engrais (intrants agricoles) pour des besoins de fertilisation et d'une augmentation des rendements. Mais aussi, il existe dans la zone quelques problème d'ordre structurelles (manque d'aménagement, la divagation animal) et d'ordre conjoncturelle (aléas naturelles : irrégularité des pluies). (Figure 7)



**Figure 7 : Diagramme illustratif des difficultés que rencontre le secteur agricole**

Malgré donc les nombreuses potentialités agricoles dont dispose le paysage agraire de la localité, ces problèmes entraînent donc une faiblesse de la mise en valeur des terres.

La carte 3 ci-dessous nous permet de mettre en évidence les quelques espaces cultivés pendant l'hivernage précédant (2016). Une situation très mal appréciée par les populations locales.



**Carte3 : Cultures de l'hivernage de 2016**

### **III. Intensification de la dépendance extérieure**

Compte tenu du faible niveau de mise en valeur des terres, la production agricole locale est loin de satisfaire les besoins des populations en produits agricoles. En effet, les besoins des populations en produits agricoles sont énormes. On constate que l'approvisionnement du marché local est plus assuré par les villages environnants ou encore des commerçants qui viennent des villages voisins. En ce qui est des produits céréaliers (mil, sorgho, etc.), ils sont emmenés pour la plupart par les cultivateurs séréères venant de la haute Casamance. Ils sont ceux qui approvisionnent principalement le village. Et quant aux produits maraichers, le marché local est plus approvisionné par les femmes des villages de Diannah BA, de Kolibantang, de Karcia, etc.

Selon le gérant du magasin communautaire, la majeure partie de ceux qui viennent peser et vendre leur arachide ne sont pas originaires du village. Tout ceci pour faire savoir que les difficultés d'accès à la terre font qu'au niveau local, les besoins en produits alimentaires sont très insuffisants et que les approvisionnements des populations en matières agricoles dépendent des apports extérieurs. Les problèmes fonciers font que la plupart des agriculteurs ont maintenant tendance à changer d'activités. Ils accentuent également de plus en plus l'émigration.

### **IV. Le niveau organisationnel des populations**

Les paysans ont développé diverses stratégies au niveau organisationnel qui permettent d'une certaine façon de s'adapter aux nombreuses contraintes d'accès au foncier et pouvoir augmenter les sources de revenus sociaux et tirer profit des potentialités agricoles de la localité. Ainsi, parmi les formes d'organisation, on observe parfois des paysans former des associations ou GIE pour trouver de grands espaces et pratiquer une activité agricole. L'exemple le plus marquant dans le cadre de ce travail est le GIE de bananeraie qui regroupe 170 membres.

Les membres du GIE ont pu avoir un champ de 20ha pour leurs activités de production de bananes. Ce GIE a permis de réduire considérablement la pauvreté, de diminuer le phénomène d'exode rural, à créer de l'emploi et à augmenter les revenus des membres en particulier et de la population locale de façon générale. Il y a également bon nombre de femmes et de jeunes qui s'organisent en association pour faire du maraichage ou encore des activités d'élevage. C'est l'exemple des jeunes chrétiens du village (au quartier de Doumassou) qui font le maraichage, l'élevage de porcs et aussi, ils cultivent un champ pour leur paroisse.

Parmi les formes d'organisation sociale, il est aussi important de noter que les paysans cherchent maintenant à acheter des parcelles de terres pour pallier aux éventuelles difficultés liées à l'accès à la terre.

#### **V. La recherche de terres extérieures**

Parmi les stratégies d'adaptation développées par les paysans face aux problèmes fonciers, on a constaté qu'un nombre important de paysans cherchent des terres agricoles hors des limites villageoises de Diannah Malari.

En effet, au niveau local, les paysans rencontrent d'énormes difficultés d'accès à des terres fertiles et d'espaces suffisants. Ainsi pour combler le manque par rapport à la disponibilité des terres de culture, certains cherchent des terres arables dans les villages voisins de Kerewane, de Diemecounda, de Diannah BA, de Kolibantan, etc.

Nos entretiens indiquent que plus de la moitié des paysans cultivent hors du village. Certains cherchent de grands espaces de culture et d'autres cherchent à combler le manque d'espace suffisant dans les terres du village de Diannah Malari en se tournant hors du village.

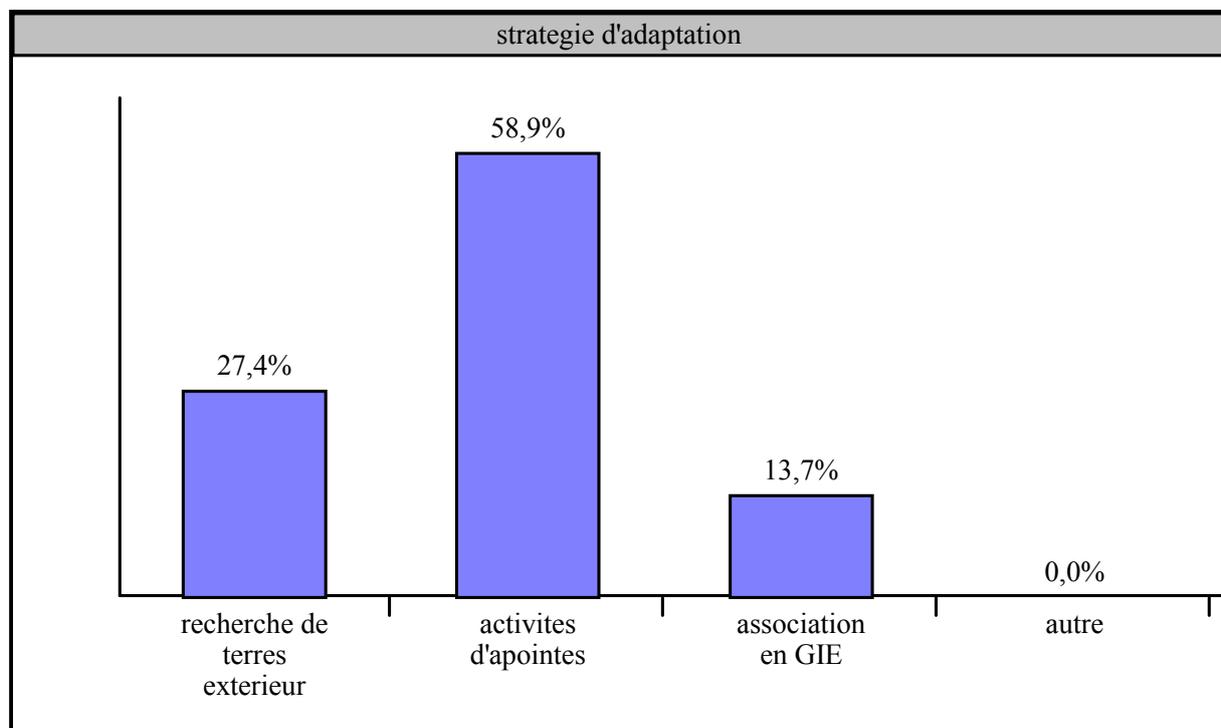
#### **VI. Le changement d'activités socioprofessionnelles**

Les difficultés d'accès à la terre poussent certaines personnes à changer d'occupation. Certains changent d'activités ou encore associent l'activité agricole à d'autres activités connexes pour augmenter les revenus familiales. Pour ce qui est du changement d'activités, beaucoup de jeunes quittent la localité pour aller chercher du travail dans les grandes villes (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Dakar, etc.). Ainsi on constate une réduction significative de la production agricole locale. Dans ce même ordre d'idée, le nombre de personne (sourghas) qui venait pour chercher du travail en période d'hivernage est devenu presque nul parce que les activités ont fortement diminué d'intensité et par conséquent, on ne peut plus retenir des travailleurs comme « sourgha ».

Parmi les stratégies d'adaptation aux problèmes d'accès au foncier, nous avons aussi ceux qui associent à l'activité agricole, d'autres activités connexes pour soutenir le ménage. A cet effet, presque la totalité des femmes s'activent dans le secteur du petit commerce. Et les hommes pratiquent l'élevage, le maraichage et ou l'exploitation forestière. En effet, les femmes du village s'impliquent très activement dans la commercialisation de la banane produite au niveau des GIE du village de Diannah Malari et celui de Soumboundou PAKAO.

En plus de la banane, elles s'activent dans la vente d'autres produits alimentaires (arachides, légumes, fruits), dans la restauration. En ce qui concerne les hommes, une fois l'hivernage

terminé, l'exploitation forestière devient une des premières alternatives pour combler le reste de l'année. Ainsi, la plupart des hommes produisent le charbon de bois, d'autres la cueillette de fruit, de racines et d'écorces de plante pour les tradi-praticiens.



**Figure 8 :** Diagramme illustratif des stratégies d'adaptation développées par les populations face aux problèmes d'accès à la terre

## **CHAPITRE 6 : REORGANISATION DU FONCIER POUR L'AMELIORATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE**

Le développement du secteur de l'agriculture ne sera possible que par une redéfinition de certains aspects au niveau local et au niveau central. Il est donc très important d'avoir des politiques agricoles solides accompagnées d'une volonté avérée de développer l'agriculture, de réorganiser les droits fonciers, les formes d'accès à la terre, au bénéfice des populations et des investisseurs.

### **I. Réorganisation sociale de la production**

La réorganisation de la production agricole doit essentiellement passer par un certain nombre d'aspects : il y'a lieu de revoir la répartition des ressources de production au niveau local et envisager de nouvelles politiques agricoles adaptées et efficaces. Durant ces dernières années, le système agricole local a été délibérément entretenu dans un système de survie. On n'a réellement jamais donné les moyens à cette paysannerie locale d'entreprendre les mutations nécessaires à la production d'excédents suffisants pour procurer des bénéfices permettant d'investir et de moderniser les exploitations et de dégager des volumes commercialisables destinés aux populations urbaines. En premier lieu, la taille très réduite des parcelles d'exploitations comme le manque d'encadrement technique et de formation des paysans, constituent sans doute les principaux freins à la modernisation et à l'intensification de cette agriculture. Par ailleurs, le manque d'investissements, la concurrence des produits importés et l'absence d'efficaces politiques de développement rural expliquent là aussi l'insuffisance des progrès réalisés par les paysans et le manque de performance dans les rendements. En dépit du fait qu'elles aient permis à l'échelle locale de soutenir la famille en besoins alimentaires de la population pendant des décennies, sans une redéfinition de nouvelles politiques agricoles au niveau de la base, elles seront incapables d'assurer la nourriture des paysans.

A Diannah Malari, la terre, principale ressource de production agricole, est détenue par un nombre restreint de personnes. Le développement du secteur agricole et la rentabilité des activités agricoles passeront nécessairement par une redistribution des espaces cultivables afin de permettre aux paysans d'accéder à la terre, de pratiquer leurs activités et de le développer. Cela va passer d'abord par une délimitation de l'espace communale et à l'élaboration d'un plan d'aménagement communale. La gestion des terres doit revenir aux élus et non aux personnes ne disposant ni de titre foncier, ni de permis d'occupation ou d'affectation. Ainsi, ça va permettre de reprendre les terres auprès de ces personnes qui se réclament propriétaires par héritage.

Cependant, il sera opportun de redéfinir de nouvelles politiques agricoles au niveau local mais aussi, de réadapter les activités avec les réalités naturelles et conjoncturelles au niveau local. A Diannah Malari, les principaux problèmes au développement agricole, mis à part le problème d'accès à la terre sont, l'accès aux matériels, la formation, le financement et l'accompagnement des cultivateurs.

## **II. Sécurisation et facilitation de l'accès au foncier**

La sécurisation foncière est le processus par lequel des droits fonciers sont reconnus, garantis et protégés par la loi (IPAR 2010). Elle entre dans le cadre de la bonne gestion des terres. La question de la sécurisation foncière alimente beaucoup de débats au Sénégal. Mais elle ne pourra être effective qu'en passant par une grande réforme du dispositif réglementaire pour une gestion foncière plus adoucie, adaptée à nos réalités locales et plus performante quant au développement de toutes les activités qui y dépendent et au bonheur des populations.

La définition de nouvelles politiques foncières impliquera forcément une réforme de la loi sur le domaine national qui va constituer un levier indispensable pour le développement agricole et de sa modernisation de façon générale. Cette politique foncière va reposer sur des principes comme la protection des droits d'exploitation des acteurs ruraux et des droits fonciers des communautés rurales, la transmissibilité successorale des terres pour encourager l'investissement durable dans l'exploitation familiale, l'utilisation de la terre comme garantie pour l'obtention du crédit.

*« La réforme foncière a pour objectifs : la sécurité foncière des exploitations agricoles, des personnes et des communautés rurales, l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture, la dotation à l'Etat et aux collectivités locales de ressources financières suffisantes ainsi que la mise à leur disposition de personnels compétents, pour une gestion efficace, équitable et durable des ressources naturelles et l'allègement des contraintes foncières au développement agricole, rural, urbain et industriel » (LOASP 2004).*

Il existe cependant de nombreuses propositions de réforme du foncier. Des propositions recueillies dans le Plan d'Action Foncier (PAF, 1996) privilégient comme justification de la réforme foncière, *« la nécessité de permettre à des détenteurs de capitaux d'acquérir des terres pour les exploiter et d'utiliser leurs titres fonciers comme garantie pour des emprunts bancaires ».*

Cette justification défend l'idée selon laquelle l'intensification de l'agriculture nécessite le développement d'une agriculture de préférence irriguée et à haute intensité de capital, et que

les détenteurs de capitaux n'accepteront d'investir leurs capitaux dans l'agriculture que s'ils disposent de titres fonciers et non d'un simple droit d'usage sur les terres.

Il propose ainsi trois options pour réaliser cette réforme foncière. Le maintien du statu quo : cette option repose sur le maintien du dispositif législatif actuel dans son intégralité ; la libéralisation : celle-ci induirait une grande mobilité foncière avec des possibilités offertes aux acteurs d'aliéner la terre, considérée comme un bien que l'on peut hypothéquer et y affecter des droits réels ; la mixité : cette option qui comporte plusieurs variantes aboutirait à faire coexister le domaine national avec un domaine privé (IPAR, 2012). Cette dernière option serait constituée à partir de la cession de terres du domaine national, préalablement immatriculées au nom de l'Etat ou des communautés rurales, à des particuliers ou à des personnes morales de droit privé.

Les organisations patronales sénégalaises ont élaboré en 1999 un document intitulé Stratégie de développement du secteur privé. Dans ce document, elles préconisaient « *la privatisation des terres agricoles et s'intéresse essentiellement au développement de l'horticulture basée sur l'entrepreneuriat agricole pour l'exportation* ». Force est donc de reconnaître qu'en ce qui nous concerne ici, ces propositions du patronat Sénégalais n'arrangent pas les agriculteurs Sénégalais et par conséquent ne sauraient être acceptable par les ruraux.

La modernisation de l'agriculture sénégalaise ne peut pas reposer sur le seul projet d'un développement de l'entrepreneuriat agricole à base de capitaux. Les terres exploitables pour l'agriculture au sens large sont, pour l'essentiel occupées et exploitées par des familles paysannes au titre du domaine national. Dès lors, on peut difficilement justifier une réforme qui se ferait au détriment de ceux qui exploitent ou gèrent la majeure partie des terres agricoles du pays. Une privatisation des terres au profit de détenteurs de capitaux, telle que préconisée par le PAF de 1996, se ferait forcément au détriment de l'agriculture paysanne.

À ce titre, les conclusions des travaux de Sène (2016) sur la question foncière et la culture de l'anacarde en Casamance nous semblent plutôt pertinentes lorsqu'il stipule : « *L'urgence est certes de s'orienter vers une réforme foncière ou en tout cas la création de conditions locales favorables à l'arrivée de gros producteurs privés capables de démultiplier la production en vue de satisfaire les besoins d'approvisionnement des entreprises industrielles de transformation. Toutefois, la production familiale, encore largement dominante, doit être améliorée par des appuis techniques (formation des producteurs, variétés améliorées) afin d'accroître les rendements des plantations existantes* ».

L'Etat peut entreprendre un processus de développement de l'entrepreneuriat agricole pour intensifier et accroître la production agricole nationale mais pas une généralisation sur toutes les unités agricoles car on a nos réalités politiques, sociales et même économiques qui ne pourront le permettre. En effet, les systèmes de production à base de capitaux « *constituent un pourcentage négligeable de la production agricole totale et des exportations agricoles. Ils n'emploient qu'une infime partie de la population rurale et il n'existe pas encore un autre secteur économique pouvant absorber la main d'œuvre paysanne qui serait ainsi libérée. Aucun choix de modernisation de l'agriculture sénégalaise ne peut exclure ou marginaliser la paysannerie. Au contraire, la modernisation de l'agriculture doit passer prioritairement par la transformation des systèmes de production familiaux pour maîtriser l'exode rural et éviter une extension endémique de la pauvreté.* » (CNCR, 2012)

L'égalité des chances et la possibilité des populations du village de Diannah Malari à accéder au foncier ne sauront se réaliser qu'en délimitant d'abord l'espace communal, et ensuite élaborer un plan communal d'occupation du sol.

Il peut également être envisagé de tisser des liens d'intercommunalité avec d'autres communes pour étendre les zones de cultures etc. Cette intercommunalité se justifiera par le manque d'espace pour absorber tous les acteurs du secteur agricole de la commune de Diannah Malari. Et elle prendra appui sur les possibilités données par l'acte 3 de la décentralisation.

Au Sénégal, la loi 64 46 du 17 juin 1964 est celle qui régit la gestion des terres de la zone des terroirs destinée à l'habitat rural et aux activités agricoles. Aujourd'hui, cette loi doit être réformée pour essayer de la réadapter à nos réalités nationales et traditionnelles. Afin d'être plus efficace et permettre l'adhésion des populations.

Il est important de noter que le processus de décentralisation n'a pas permis une gestion satisfaisante et l'application effective des principes et orientations de la loi sur le domaine national. Des obstacles humains, financiers, matériels, institutionnels et structurels altèrent les actions des instances exécutives et décisionnelles des collectivités locales en matière de gestion foncière. Comme pour les autres compétences transférées, il n'y a pas eu de transfert de moyens encore moins de pouvoirs réels nécessaires à sa bonne gestion.

### III. Envisager des politiques de modernisation des activités agricoles.

Depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale, l'agriculture sénégalaise de façon générale est restée une petite agriculture paysanne, à faible productivité, pratiquée sous pluie. «*Les politiques et stratégies agricoles (désengagement de l'Etat, privatisation et/ou restructuration des entreprises publiques et parapubliques, responsabilisation des agriculteurs, libéralisation des prix et des marchés, décentralisation, incitation à l'investissement privé en milieu rural), définies notamment dans la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA), suite logique de la Nouvelle Politique Agricole (NPA - 1984), n'ont pas permis de réduire la pauvreté*»(LOASP 2004).

Ayant aussi donc pris un ferme engagement pour améliorer la situation économique nationale, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. L'agriculture constitue en effet la principale activité économique en zone rurale. Elle contribue de façon croissante à la formation du produit intérieur brut (PIB) et occupe une large part de la population active. En outre, l'agriculture demeure la principale base d'un développement artisanal et industriel. Aussi, face à l'accroissement démographique et à l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole nationale devient une nécessité pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

La nécessité d'assurer de fortes productions agricoles et pastorales, pour s'installer dans la durabilité et permettre à atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, voire d'assurer la souveraineté alimentaire, doit aller de paire avec une bonne conservation des écosystèmes et des sols.

Etant un des volets phares de la politique agricole nationale, la modernisation des activités agricoles est devenue l'un des grands objectifs des collectivités.

Après qu'on ait résolu le problème de l'accès à la terre, le deuxième point concernera l'accès aux matériels de production. Au niveau local, les tracteurs ne sont pas adaptés par le fait qu'il y a trop d'arbres et de racines, les parcelles d'exploitations sont trop réduites (la surface moyenne des champs ne dépasse pas 1ha), et il faut une longue formation des paysans pour pouvoir entreprendre et bien gérer ce matériel. Nous préconisons un renforcement du matériel traditionnel déjà en place (semoir, charrue, houe sine, daba, etc.) mais aussi, d'améliorer d'avantage leur efficacité dans le travail. Il faut essayer de les moderniser, en les réadaptant aux nouvelles tendances et augmenter ses impacts au niveau des travaux jadis effectués. Il faut de bonnes volontés politiques et des bailleurs qui acceptent de financer, de former et

d'accompagner les paysans pour qu'ils soient plus efficaces et plus productifs dans ce qu'ils font.

Le secteur doit être accompagné par les services compétant de l'Etat et les ONG avec des planifications établies de façon participative et concertée afin de créer des organisations et associations paysannes productives et compétentes. Ainsi, on pourra avoir des GIE agricoles et par cette occasion étendre les activités agricoles. Il faut également une distribution suffisante et à temps des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaire, etc.) au bon moment. La modernisation de l'agriculture doit passer prioritairement par la transformation des systèmes de productions familiaux pour maîtriser l'exode rural et éviter une extension endémique de la pauvreté.

Les principaux problèmes qui nous concernent ici sur le plan foncier sont : le morcellement des exploitations agricoles familiales qui entraîne une réduction des tailles des parcelles d'exploitations et leurs non viabilités ; la mauvaise exploitation des terres et des ressources naturelles et l'incapacité des communautés rurales à promouvoir une gestion optimale des ressources naturelles sur les terres communes. Pour pallier à ces multiples contraintes, il devient dès lors important de procéder à une réforme foncière qui pourra garantir une sécurisation du domaine foncier. Cette réforme, pour qu'elle soit efficace, devra non seulement revoir la forme juridique de gestion foncière (la loi sur le domaine national et ses décrets d'application) mais aussi prendre en compte les lois traditionnelles de tenure tout en modernisant ses formes d'acquisition.

Lors des ateliers de concertation des paysans sur la réforme foncière et les enjeux de sécurisation foncière des exploitations familiales au Sénégal, les principales propositions ci-dessous ont été formulées au terme de ce processus. Ces ateliers furent initiés par l'Initiative prospective agricole rural (IPAR) et le CNCR en 2014.

- La reconnaissance à tous les détenteurs actuels d'un droit d'affectation sur une terre, un droit foncier réel négociable sur le marché foncier ;
- La création de marchés locaux (communautaires) de droits d'usage ;
- L'instauration d'une taxe d'aménagement à payer par les producteurs ruraux désireux d'obtenir des terres qui ont été aménagées sur des fonds publics ;
- La transformation des droits d'usage en titres fonciers ou en bail ;
- La reconnaissance aux conseils ruraux d'un droit de préemption sur les transactions de droits d'usage et la création d'un fonds foncier permettant aux communautés rurales

d'acheter les terres pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ou l'agrandissement des exploitations familiales ;

- La mise en place d'outils de gestion foncière et des ressources naturelles, en particulier les plans d'occupation et d'affectation des sols, les plans cadastraux de communautés rurales, les contrats d'exploitation des ressources naturelles disponibles dans les terres non affectées ;
- La création d'un fonds national d'aménagement foncier et de remembrement pour financer l'élaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols et soutenir les programmes d'aménagement, de remembrement et de gestion des terroirs des communautés rurales.

#### **IV. Création d'un cadre de réflexion locale des problèmes fonciers et de développement du secteur agricole**

La création d'un cadre de réflexion propice pour un développement du secteur de l'agriculture est le meilleur moyen de résolution des divergences et des problèmes au niveau local. Elle permettra d'entreprendre de larges discussions autour des problèmes essentiels du secteur agricole et d'apporter des solutions efficaces qui pourront permettre d'adapter les politiques nationales mais aussi, d'accompagner les politiques locales de développement portant sur le dit secteur. Son rôle sera en gros de veiller sur :

- ✓ Les aspects techniques : comment produire (façons culturales, moyens à utiliser ?)
- ✓ Les aspects économiques : quoi produire ? À quelle époque ? En quelles quantités ?
- ✓ Les aspects commerciaux : à qui vendre les productions ? À quelles conditions ?
- ✓ Les aspects financiers : quelle est la capacité d'endettement ? Quand et comment acheter du matériel ?
- ✓ Les aspects sociaux : main-d'œuvre familiale ou main-d'œuvre salariée ? Travail à plein-temps ou à mi-temps ?

Ce conseil, cadre ou comité se chargera également d'apporter des propositions de réforme de la tenure foncière et d'envisager des stratégies d'affectation et de régularisation.

Il emploiera la méthode de la négociation et du dialogue social afin de convaincre les principaux acteurs pour une appropriation des projets de réforme adoptés.

## CONCLUSION GENERALE

L'état du secteur agricole constitue de nos jours un marqueur très important dans le développement économique et social de nombreux pays. Notre pays, le Sénégal, n'en est pas une exception du fait qu'une part importante de la population s'active dans le secteur agricole. Les gouvernements qui se sont succédés depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale, ont initié de nombreuses politiques de développement agricole pour promouvoir une évolution économique et social du pays. De façon générale, le secteur de l'agriculture contribue de façon considérable aux revenus des populations et à leur approvisionnement en produits alimentaires. Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes plus intéressées à la production agricole et l'impact des problèmes fonciers qu'elle subit dans le village de Diannah Malari. Les efforts consentis dans ce secteur sont nombreux mais, se pose le problème des moyens de production comme le matériel et l'espace suffisant de culture. En ce qui nous concerne, notre étude a plus porté sur les problèmes liés à l'accès à la terre, ses impacts dans ce secteur et les stratégies d'adaptation développées par les populations locales.

A Diannah Malari, le village sur lequel a porté ce travail, l'étude montre que le problème de l'accès à la terre est un fait réel. Il se trouve que dans ce village, la forme de tenure des terres relève des droits coutumiers (forme traditionnelle). Et pour y accéder, on passe par l'emprunt, la location, le prêt ou dans de rares cas par achat. Sinon, les terres sont transmises de père en fils et de génération en génération. Ainsi, il est important de retenir ici que les terres agricoles sont détenues par quelques familles qui furent les premiers à occuper les lieux (droit du premier occupant).

Cette situation a très fortement handicapé le secteur agricole local car ne permettant pas sa modernisation. En effet, les réalités locales ne permettent pas aux agriculteurs de faire de grands investissements et augmenter la productivité des champs. Parce que les tailles des parcelles d'exploitation sont très réduites mais aussi on ne peut pas envisager des travaux à long terme du fait que l'emprunt ou la location des terres est saisonnier. Alors, les paysans sans terres, les plus nombreux, ont toutes les difficultés pour avoir une parcelle à bonne taille et envisager de grands investissements.

Les stratégies d'adaptation développées pour palier à ces problèmes ne sont pas trop efficaces mais permettent d'une certaine manière d'adoucir les effets au niveau local. Nos investigations ont ainsi permis de constater, qu'en ce qui est des stratégies d'adaptation adoptées par les paysans, il ya le fait d'aller compenser le manque de terres suffisantes dans les villages environnants. Ainsi, on a constaté des gens qui ont deux à trois champs.

Il y a également comme stratégies d'adaptation, le fait de pratiquer une autre activité d'appoint parallèle qui va permettre de combler les déficits budgétaires et soutenir la famille. C'est la stratégie la plus fréquente. Ensuite, on a ceux qui changent d'activités socioprofessionnelles. Ils sont peu nombreux mais, certains paysans changent d'activités pour se concentrer exclusivement dans une autre activité. Il s'agit d'activités comme le commerce, le métier d'ouvrier, l'élevage, etc. Enfin, il y'a ceux qui s'organisent en association ou GIE pour avoir de vaste terres pour faire des plantations de banane, le maraichage, etc.

En guise de proposition en solutions, nous préconisons une réforme foncière qui va prendre en compte les aspirations des paysans. Cette réforme devra favoriser l'accès à la terre à tous les nationaux pouvant la mettre en valeur. Cela va ainsi permettre une sécurisation des terres avec les droits d'affectation et de désaffectation en cas d'insuffisance de mise en valeur ou encore de mauvais entretiens des terres. Elle peut également prendre en compte les étrangers qui veulent financer dans le secteur avec des aménagements qui respectent les normes environnementales. Cette réforme devra être accompagnée d'un important dispositif en plans d'aménagement et programmes d'accompagnement des paysans pour faire de l'agriculture le fer de lance d'un développement économique et sociale au niveau local et national.

## **BIBLIOGRAPHIE**

ANSD (2013) *Situation économique et sociale de la région de Sedhiou*. 181p

BIRIE-HABAS. J (1966) *Les recherches rizicole en Casamance en 1965 (ISRA)*. 10p

BOUSSARDJ.M (2014) *L'agriculture familiale face aux économies d'échelle*. Revue de l'académie d'agriculture (France) N3, 30 p.

Bosc. P.M, Sourisseau J. M, Bonnal .P, Gasselin .P, Valette .E, Belieres J.F (2015) *Diversité des agricultures familiales*, Edition QUEA 387p

BOSC P. M. (2005), *A la croisée des pouvoirs. Une organisation paysanne face à la gestion des ressources. Basse Casamance*, Sénégal, Paris, IRD édition-CIRAD, 313 p.

Brunet.R.et al. (1992), « LES MOTS DE LA GEOGRAPHIE : dictionnaire critique », troisième éd., Montpellier-Paris, Reclus-la documentation française, 520p.

CHARREAU CL., FAUCK R., (1965) Les sols du Sénégal. Études Sénégalaises, Publ. C.R.D.S., St-Louis, Connaissances du Sénégal, n° 9, Fasc.3, pp 111-154

CNCR (2011) *Compte rendu atelier national de réflexions sur « investissement agricole au Sénégal »* 54p.

CNCR (2012a) *Rapport de synthèse des ateliers paysans sur la réforme foncière et les enjeux de sécurisation foncière des exploitations familiales au Sénégal*, 21 p.

CNCR (2012) *Proposition paysanne pour une réforme foncière sénégalaise garante d'un développement agricole et rurale durable au Sénégal*, 35p.

Conseil Régional de Sedhiou (2013) *Plan régional de développement intègre (PRDI) de Sedhiou (2013-2018)*. 94p

CSE. (2007) *Caractérisation des systèmes de production agricole au Sénégal*. Rapport de synthèse du projet FAO Land Dégradation Assessment (LADA). CSE.

CSE. (2008) *Etablissement de la situation de référence du milieu naturel en basse et Moyenne Casamance. Rapport final du Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA)*. Dakar (Sénégal) : Ministère de l'Agriculture.

CSE (2007) *Caractérisation des systèmes de production agricoles au Sénégal*. Document de synthèse. 39p

Commission chargée de la réforme du droit de la terre. (2008) *Quelques propositions de réforme de la gestion du foncier en milieu rural*, document n03. 26p

Diatta. J. A. et Diouf. D. A. (2013), « LE MEMOIRE : Méthodologie de Recherche, Normes et Techniques De Rédaction, Conseils Pour La Soutenance », Imprimerie Néma, Ziguinchor, 101p

FAYE J. (2008) *Foncier et décentralisation : l'expérience du Sénégal*. Le hub rural dossier N 49.

FERRATONN., TOUZARDI. (2009) *Comprendre l'agriculture familiale : diagnostique des systèmes de production* : Éd. QUÆ, 133p.

GUEYE M. (2008) *Transformations récentes des agricultures, stratégies paysannes et soutenabilité des systèmes en Afrique sahélo soudanienne : cas du département de Bignona*. Mémoire de master. Université de Montréal. 269p

IPAR (2010) Le Compte-rendu de l'atelier sur le foncier par BENKAHLA. A et FAYE. I. M.

IRD (2014) *Les défis de l'agriculture familiale*. Suds (en ligne), 15 p.

ISRA (2008) *Caractéristique et typologie des exploitations agricoles familiales du Sénégal*. Tome1 vol8 numéro 1.

KANDINE A.M(2008) *Gouvernance foncière et des ressources naturelles : état des lieux en Afrique de l'ouest*, Ed. ??, 45p.

KANE A. et TALL M.J (2009) *De la nécessité d'une réforme foncière pour relever les défis du développement économiques sociale et culturelle du Sénégal*, 38 p.

KASSE M. (1990) *Crise économique et ajustement structurel*. Edition nouvelle du sud. 206p

Ministère de l'agriculture (1996). Plan d'action foncier du Sénégal (PAF) Dakar (Sénégal) : Ministère de l'Agriculture 121p.

Ministère de l'Agriculture, (2009). *Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR)*. Dakar (Sénégal): Ministère de l'Agriculture.

Mendy. V (2013) *Crise rizicole et stratégies d'adaptation des populations dans la communauté rurale d'Oulampane (Bignona)*, mémoire de master 2013. 110p.

MOLEUR B. (1978) *Droit de propriété sur le sol sénégalais*. Thèse de DOCTORAT D'ETAT, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques. Université de DIJON, 375p.

MOLUEUR B. (1978).*Le droit de propriété sur le sol sénégalais*. Thèse de doctorat. Faculté des sciences juridiques et politiques. Université de Dijon, 375 p.

Manzelli M. Fiorillo E. Bacci M. Tarchiani V. (2015) *La riziculture de bas-fond au sud du Sénégal (Moyenne Casamance) : enjeux et perspectives pour la pérennisation des actions de réhabilitation et de mise en valeur*

NDIAYE A. (1985) *statut foncier et gestion des terres agricoles au Sénégal* THESE de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle : économie rurale et agro-alimentaire : Université de Montpellier 1, 308p.

NDIAYE S. (2003) *Salinisation des terres et perspectives de mise en valeur agricole dans la communauté rurale de Diannah Malari* : mémoire de maîtrise, université Gaston berger de Saint-Louis, 123p.

PELISSIER P. (1966) *Les paysans du Sénégal, les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Les presses de l'Imprimerie Fabrègue À Saint-Yrieix-La-Perche (Haute-Vienne), 544p.

Rapport introductif du DRDR. (2015) *Réunion thématique sur l'aménagement des vallées dans la région de Sedhiou*. 19p

Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, 44 p

République du Sénégal, Comité national de pilotage de la réforme (2013). *Le document sur l'acte 3 de la décentralisation*. 35pages

SÈNE, A. M. (2017) Dynamiques de l'agriculture péri-urbaine de la commune de Ziguinchor : cas du maraîchage des quartiers de Kadialang Est et Ouest, In « *Regards croisés sur les enjeux et perspectives environnementaux de la recomposition des espaces urbain et périurbain face aux changements climatiques* », Actes du colloque international de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, 09-11 février 2017, 17p.

SÈNE, A. M. (2016) Agrobusiness de l'anacarde en Casamance : atouts, contraintes et perspectives d'industrialisation, In « *Nourrir l'Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive* », Actes de la Conférence économique africaine, Abuja, 5-7 décembre 2016, 19p.

TOULMIN C. et GUEYE B. (2003) *Transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales*. Iide. No 123, 106 p.

[http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences\\_humaines/index.html](http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html)

<http://www.gouv.sn/Code-des-Collectivites-locales.html>

## **LISTE DES FIGURES**

Carte1 : Carte de localisation du village de Diannah Malari.....	20
Carte2 : Carte d'occupation du sol de notre zone d'étude.....	31
Carte3 : Cultures de l'hivernage de 2016.....	62
Figure1. Evolution de la pluviométrie de 1999 à 2016.....	21
Figure 2 : composition ethnique du village de Diannah Malari.....	26
Figure 3 : Les types de culture.....	30
Figure 4 : Disposition des différents domaines agricoles par rapport aux habitations.....	33
Figure 5 : Situation des unités culturales par rapport à la topographie.....	45
Figure 6 : Les formes d'accès à la terre.....	53
Figure 7 : Diagramme illustratif des difficultés que rencontre le secteur agricole.....	61
Figure 8 : Diagramme illustratif des stratégies d'adaptation développées par les populations.....	65
Tableau 1 : forme de tenure des terres.....	51
Tableau 2 synthèse de la législation foncière au Sénégal.....	56
Photos 1 et 2: Ravinement de la voirie dans le quartier Santassou (Le 16/10/2016).....	23
Photo 3 : Ancien débarcadère sur le fleuve Casamance (24 /03/2016).....	25
Photo 4 : Vestiges d'une ancienne maison de commerce (24 /03/2016).....	25
Photo 5 : Champ d'arachide (16/10/2016).....	34
Photo6: Magasin de stockage communautaire (24/03/2016).....	35
Photo7: Champ rizicole (16/10/2016).....	36
Photos 8, 9, 10 et 11: Matériel de travail champêtre (22/06 2016).....	38
Photo12 : Enclos de maraichage juste derrière une maison (31/05/2016).....	39
Photo13 et 14: Production de banane (16/10/201.....	40

# ANNEXE

## QUESTIONNAIRE

### activite agricole et probleme foncier a diannah malari

2015 - uasz

questionnaire de collecte d'information

#### IDENTIFIANT

1. Quel est le genre de l'enquete?

1. homme  2. femme

2. Quel est votre situation matrimoniale?

1. celibataire  2. marie  3. divorce  
 4. veuf  5. autre

La réponse est obligatoire.

3. Si 'autre', précisez :

4. Quel est votre ethnie?

1. manding  2. peul  3. balante  4. wolof  
 5. diola  6. autre

La réponse est obligatoire.

5. Si 'autre', précisez :

6. Quel est votre profession?

7. Quels types d'activités agricoles pratiquez-vous ?

1. elevage  2. plantation  3. agriculture  
 4. maraichage  5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

8. Si 'autre', précisez :

9. Faites-vous une autre activité socioprofessionnelle ?

1. oui  2. non

si oui la quelle?

10. Depuis quant exploitez vous la terre

1. moins de 5ans  2. 5-10ans  3. 10-15ans  
 4. 15-20ans  5. plus de 20ans

#### ACTIVITE AGRICOLE

11. Quel type de culture pratiquez-vous ?

1. irriguer  2. sous pluie  3. de decrue

12. Quel type de speculation pratiquez-vous ?

1. culture de rente  2. culture vivriere  
 3. maraichage  4. arboriculture  
 5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

13. Si 'autre', précisez :

14. Culture de rente ?

1. non  2. arachide  3. coton  
 4. sesame  5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

La réponse est obligatoire.

15. Si 'autre', précisez :

16. Culture vivriere

1. non  2. riz  3. mil  4. mais  
 5. sorgho  6. fogno  7. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

La réponse est obligatoire.

17. Si 'autre', précisez :

18. Maraichage

1. non  2. tomate  
 3. oignon  4. bissap  
 5. gombo  6. chouxpomme  
 7. diakhatou  8. pomme de terre  
 9. autre  10. non

Vous pouvez cocher plusieurs cases (8 au maximum).

La réponse est obligatoire.

19. Si 'autre', précisez :

20. Arboriculture

1. non  2. mangue  3. orange  4. banane  
 5. autre  6. non

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

La réponse est obligatoire.

21. Si 'autre', précisez :

22. Quel est le calendrier cultural ?

1. 1mois  2. 2mois  3. 3mois  4. plus de 3 mois

23. Quelle remarque faites-vous sur le niveau d'exploitation et le potentiel agricole existant ?

1. insuffisant  2. suffisant

24. Comment se porte l'activité agricole dans la localité?

1. mal  2. moyen  3. bien

25. Quel appréciation avez-vous de la de la pluviométrie ?

1. bonne  2. moyen bonne  3. mauvaise

26. Est-ce que la municipalité accompagne le secteur agricole local ?

1. oui  2. non

*si oui comment?*

27. Quelle est la superficie de vos parcelles ?

1. moins de 1ha  2. 1-2ha  3. 2-3ha  
 4. plus de 3ha

28. Existe-t-il des structures ou ONG qui interviennent dans la zone ?

1. oui  2. non

*si oui les quelles?*

29. Est ce que le secteur agricole a connu une évolution ?

1. oui  2. non

*si oui comment et pourquoi?*

30. Quel est le poids du secteur agricole au niveau?

1. peu important  2. moyens important  
 3. tres important

31. Quels sont les véritables maux dont souffre le secteur agricole local ?

1. problemes d'intrants  2. acces a la terre  
 3. aleas naturel  4. autre

*La réponse est obligatoire.*

## GESTION FONCIERE

32. Quel est la forme de tenure foncière qui existe dans la localité ?

1. traditionnelle  2. législative

33. Quel est le mode d'acquisition de vos parcelles d'exploitations ?

1. heritage  2. achat  3. location  4. pret  
 5. don  6. autre

*La réponse est obligatoire.*

34. Si 'autre', précisez :

35. Se pose t-il parfois des problèmes d'accès à la terre ?

1. oui  2. non

*si oui comment*

36. Quelle appréciation avez-vous de la gestion des terres agricoles ?

1. bonne  2. a reformer

37. Avez-vous noté un changement dans la gestion foncière (passe et présent) ?

1. oui  2. non

*si oui, comment?*

38. Quel sont vos stratégies d'adaptation face aux problèmes fonciers ?

1. recherche de terres exterieur  2. activites d'apointes  
 3. association en GIE  4. autre

## RELATION ENTRE FONCIER ET ACTIVITE AGRICOLE

39. Quels impacts les problèmes fonciers peuvent-ils avoir sur l'activité agricole ?

1. faible rendement  2. insuffisance d'exploitation  
 3. autre

40. Quelle gestion foncière pour un développement du secteur agricole ?

1. gestion traditionnelle  2. gestion législative  
 3. reformer le foncier

41. Comment sont réglés les problèmes liés au foncier ?

1. negociation  2. voix legale

42. la reforme fonciere doit-elle passer par une redistribution des terres

1. oui  2. non  3. suggestion

43. Avis general sur le mode d'exploitation et de la législation foncière pour une exploitation efficiente des terres.

## **GUIDE D'ENTRETIEN (SERVICE DE L'AGRICULTURE)**

### **IDENTIFICATION**

1. Nom et prénoms.....
2. Fonction .....
3. Date de prise de fonction.....

### **ACTIVITÉ AGRICOLE**

4. Le rôle de votre service dans le secteur agricole.
5. Quelles sont les pratiques agricoles locales ?
6. Comment se présente l'évolution du secteur agricole ?
7. Quel sont les principaux facteurs de cette évolution ?
8. Comment se porte le secteur agricole à DIANNAH MALARI ?
9. Quel est le poids du secteur agricole dans l'économie locale ?
10. Pourquoi ?.....
11. Le secteur agricole local connaît-il des dynamiques ? oui / non  
Si oui comment ?
12. Quelles sont les politiques locales de développement du secteur agricole ?
13. Quelles adaptations face aux politiques agricoles nationales ?
14. Quelles sont vos réponses face aux problèmes du secteur agricole ?
15. Quels sont les enjeux du secteur agricole ?
16. Comment est répartie les ressources de production ?
17. Est-ce que le secteur agricole local permet de lutter contre la pauvreté ?
18. Si oui : comment

### **Liens entre foncier et secteur agricole**

19. Quel sont les impacts des problèmes foncier sur les activités agricole ?
20. La situation locale de gestion des ressources foncière ne constitue-t-elle pas un obstacle au développement du secteur agricole ?
21. Comment reformer le foncier pour un développement du secteur agricole ?
22. Quelle politique foncière pour une meilleure production agricole ?

### **LA QUESTION FONCIERE**

23. Comment est régleménté le secteur foncier au niveau local ?

24. Quel sont les principaux acteurs sur la gestion des terre à DIANNAH MALARI ?
25. Existe-t-il de différentes sources de légitimité lié à la tenure foncière ?
26. Quelle perception avez-vous de la pluralité des sources de légitimité ?
27. Quelles sont les formes d'accès à la terre que vous rencontre ?
28. Existe-t-il parfois des conflits entre les différentes formes de gestion du foncier ?
29. Comment se manifeste l'inadéquation des différentes formes de tenure des terres ?
30. Les problèmes foncier n'engendre-t-ils pas des problèmes d'investissement dans ce secteur ?
31. Ces problèmes peuvent-ils être à l' origine de la faiblesse de la mise en valeur de la terre ?
32. Qu'en est-il alors de la dépendance extérieure ?

#### LES FORME D'ADAPTATION

33. quel sont les forme d'adaptation développer par les exploitant ?
34. avez-vous notez un changement d'activités socioprofessionnels ?
35. avez-vous constatez des recherche de terres hors de la localité ?
36. comment pouvons-nous réorganiser le foncier pour une exploitation agricole plus efficiente

### **GUIDE D'ENTRETIEN (cadastre)**

#### **IDENTIFICATION**

37. Nom et prénom de l'enquêté .....
38. Fonction .....
39. Prise de fonction .....

#### **40. Les problèmes fonciers**

41. Quel sont les principaux acteurs dans la gestion foncière ?
42. Comment se fait La gestion des terres à votre niveau?
43. Quelles sont les formes d'accès au foncier ?
44. Comment est-ce que vous gérez l'aspect traditionnel de la tenure foncière ?
45. Quels sont les enjeux de la pluralité des sources de légitimités ?
46. Quel impact les problèmes foncier peuvent-ils avoir sur les activités agricoles ?

47. Comment se manifeste l'inadéquation des différentes formes de tenure des terres ?
48. Les problèmes foncier n'engendrent-ils pas des problèmes d'investissement dans ce secteur ?
49. Ces problèmes peuvent-ils être à l'origine de la faiblesse de la mise en valeur de la terre ?
50. Qu'en est-il alors de la dépendance extérieure ?
51. Quel sont les programmes de réforme foncière au niveau local ?
52. Quel sont vos réponses face aux litiges foncier ?
53. Quels sont les facteurs bloquants dans la gestion foncière ?
54. Comment situer vous les responsabilités face aux problèmes fonciers dans nos localités ?

### **Liens entre foncier et secteur agricole**

55. Quelle relation peut-on avoir entre les activités agricoles et le secteur du foncier?
56. Comment reformer le foncier pour un développement du secteur agricole ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN (DRDR)**

### **IDENTIFICATION**

57. Nom et prénoms.....
58. Fonction .....
59. Date de prise de fonction.....

### **ACTIVITÉ AGRICOLE**

60. Quel est le rôle de votre service dans le secteur agricole ?
61. Quelles sont les pratiques agricoles locales ?
62. Comment se présente l'évolution du secteur agricole ?
63. Quel sont les principaux facteurs de cette évolution ?
64. Comment se porte le secteur agricole à DiannahMalari ?
65. Quel est le poids du secteur agricole dans l'économie locale ?
66. Pourquoi ?.....
67. Le secteur agricole local connaît-il des dynamiques ? oui / non  
Si oui comment ?

68. Quelles sont les politiques locales de développement du secteur agricole ?
69. Quelles adaptations face aux politiques agricoles nationales ?
70. Quelles sont vos réponses face aux problèmes du secteur agricole ?
71. Quels sont les enjeux du secteur agricole ?
72. Comment est répartie les ressources de production ?
73. Est-ce que le secteur agricole local permet de lutter contre la pauvreté ?
74. Si oui : comment

### **Liens entre foncier et secteur agricole**

75. Quel sont les impacts des problèmes foncier sur les activités agricole ?
76. La situation locale de gestion des ressources foncière ne constitue-t-elle pas un obstacle au développement du secteur agricole ?
77. Comment reformer le foncier pour un développement du secteur agricole ?
78. Quelle politique foncière pour une meilleure production agricole ?

### **LA QUESTION FONCIERE**

79. Comment est réglementé le secteur foncier au niveau local ?
80. Quel sont les principaux acteurs sur la gestion des terre à DIANNAH MALARI ?
81. Existe-t-il de différentes sources de légitimité lié à la tenure foncière ?
82. Quelle perception avez-vous de la pluralité des sources de légitimité ?
83. Quelles sont les formes d'accès à la terre que vous rencontre ?
84. Existe-t-il parfois des conflits entre les différentes formes de gestion du foncier ?
85. Comment se manifeste l'inadéquation des différentes formes de tenure des terres ?
86. Les problèmes foncier n'engendre-t-ils pas des problèmes d'investissement dans ce secteur ?
87. Ces problèmes peuvent-ils être à l' origine de la faiblesse de la mise en valeur de la terre ?
88. Qu'en est-il alors de la dépendance extérieure ?

### **LES FORME D'ADAPTATION**

89. quel sont les forme d'adaptation développer par les exploitant ?
90. avez-vous notez un changement d'activités socioprofessionnels ?
91. avez-vous constatez des recherche de terres hors de la localité ?
92. comment pouvons-nous réorganiser le foncier pour une exploitation agricole plus efficiente ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN (élus locaux)**

### **IDENTIFICATION**

93. Nom et prénom.....
94. Responsabilité social.....
95. Niveau d'étude:
- 1) primaire                      2) secondaire                      3) universitaire

### **ACTIVITÉ AGRICOLE**

96. Comment se porte le secteur agricole local ?
97. Quel est le poids du secteur agricole local ?
98. Le secteur agricole local connaît-il des dynamiques ?
99. Quel sont les politique locale de développement du secteur agricole ?
100.        Quelles adaptations face aux politiques agricoles nationales ?
101.        Quel sont vos réponses face aux problèmes du secteur agricole ?

### **Les problèmes fonciers**

102.        La localité dispose t'elle d'espace suffisant pour les activités agricoles ?
103.        Quelles sont les formes d'accès au foncier ?
104.        Quel est le nombre de parcelles accordées ?
105.        Quels sont les problèmes de gestion foncière
106.        Comment est réglementé le secteur foncier au niveau local ?
107.        Quel sont les principaux acteurs dans la gestion des terre à DiannahMalari ?
108.        Pouvons-nous rencontrer d'autres sources de légitimité liéà la tenure foncière ?
109.        Quelle perception avez-vous de la pluralité des sources de légitimité ?
110.        Existe-t-il parfois des conflits entre les différentes formes de gestion du foncier ?
111.        Comment se manifeste l'inadéquation des différentes formes de tenure des terres ?
112.        Les problèmes foncier n'engendre-t-ils pas des problèmes d'investissement dans ce secteur ?
113.        Les problèmes fonciers peuvent-ils être à l' origine de la faiblesse de la mise en valeur de la terre ?
114.        Qu'en est-il alors de la dépendance extérieure ?

### **Liens entre foncier et secteur agricole**

115.        Quel sont les impacts des problèmes foncier sur les activités agricole ?

116. La forme de gestion actuelle des ressources foncière ne constitue-t-elle pas un obstacle au développement du secteur de l'Agriculture ?
117. Comment reformer la gestion du foncier pour un développement du secteur agricole ?
118. Les difficultés des agriculteurs à trouver des parcelles d'exploitation ne posent-elle pas des problèmes de développement du secteur ?
119. Quelle politique foncière pour une meilleure production agricole ?

#### LES FORME D'ADAPTATION

120. quel sont les forme d'adaptation développer par les exploitant ?
121. avez-vous notez un changement d'activités socioprofessionnels ?
122. avez-vous constatez des recherche de terres hors de la localité ?

## TABLE DES MATIERES

Dédicace.....	2
Avant-propos.....	3
Remerciements.....	4
Résumé.....	5
Summary.....	5
Sommaire.....	6
Abréviation et sigle.....	8
INTRODUCTION GENERALE.....	10
I. INTRODUCTION.....	10
II. Problématique.....	12
II.1. Contexte général.....	12
II.2. Objectif générale.....	14
II.3. Objectifs spécifiques.....	14
II.4. Hypothèse.....	15
II.5. Hypothèses spécifiques.....	15
II.6. Question de recherche.....	15
II.7. Méthodologie de recherche adoptée.....	15
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU MILIEU D’ETUDE ET DES ACTIVITES AGRICOLES.....	18
CHAPITRE1 : PRESENTATION DU MILIEU D’ETUDE.....	19
I. Localisation de la zone d’étude.....	19
II. Cadre physique.....	20
II.1. Climat.....	21

II.2. Relief et sol: potentialité culturelle.....	22
II.3. Ressource en eau.....	23
II.4. Végétation.....	24
III. Milieux humain.....	24
III.1. Historique de l'occupation.....	24
III.2. Composition.....	25
III.3. Migration.....	26
III.4. Evolution spatiale et extension urbaine.....	27
III.5. L'habitat.....	28
III.6. Zonage (découpage en quartiers).....	28
CHAPITRE2 : PRESENTATION DES ACTIVITES AGRICOLES.....	30
I. Les pratiques agricoles.....	32
I.1. Les cultures commerciales.....	33
I.2. Les cultures vivrières.....	35
I.2.1. La riziculture.....	35
I.2.2. Les autres céréales.....	37
I.3. Le maraichage.....	38
I.4. La culture de la banane.....	39
II. L'organisation sociale et spatiale des activités agricoles.....	40
III. Dynamique et facteurs de changement du paysage.....	41
DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET PROBLEMES AUTOUR DES QUESTIONS FONCIERES A DIANNAH MALARI.....	43
CHAPITRE 3 : ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	44

I.	La répartition des ressources de production.....	44
II.	Acteurs autour des questions foncières.....	46
III.	Création d'emploi.....	47
IV.	Lutte contre la pauvreté.....	48
CHAPITRE4 : LES PROBLEMES FONCIERS.....		50
I.	La forme de gestion du foncier dans la localité.....	50
II.	Les formes d'accès à la terre.....	52
III.	La pluralité des sources de légitimité .....	53
III.1.	Le domaine des particuliers.....	54
III.2.	Le domaine de l'Etat.....	54
III.3.	Le domaine national : .....	55
IV.	L'inadéquation de la gestion juridique et celle traditionnelle de la terre.....	57
TROISIEME PARTIE : IMPACT DES PROBLEMES FONCIER SUR L'AGRICULTURE ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPEES PAR LES POPULATIONS...59		
CHAPITRE5 : IMPACTS DES PROBLEMES FONCIERS SUR LES ACTIVITES AGRICOLES ET LES STRATEGIES D'ADAPTATION DEVELOPPES PAR LES POPULATIONS.....		60
I.	Les difficultés d'investir sur les outils de production agricole.....	60
II.	Faible mise en valeur des terres.....	61
III.	Intensification de la dépendance extérieure.....	63
IV.	Le niveau organisationnel des populations.....	63
V.	La recherche de terres extérieures.....	64
VI.	Le changement d'activités socioprofessionnelles face aux problèmes fonciers.....	64
CHAPITRE 6 : REORGANISATION DU FONCIER POUR L'AMELIORATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE.....		66
I.	Réorganisation sociale de la production.....	66
II.	Sécurisation et facilitation de l'accès au foncier.....	67
III.	Envisager des politiques de modernisation des activités agricoles.....	70
IV.	Création d'un cadre de réflexion locale des problèmes fonciers et de développement du secteur agricole.....	72
CONCLUSION GENERALE.....		73

BIBLIOGRAPHIE.....	75
LISTE DES FIGURES.....	79
LISTE DES CARTES.....	79
LISTE DES PHOTOS.....	79
ANNEXE.....	80
TABLE DES MATIERES.....	88